

PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

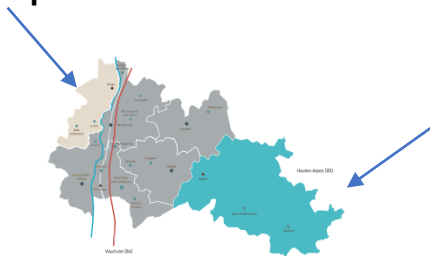
PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

- I) Les faits marquants
 - 1. Vie institutionnelle
 - 2. Prévention et réduction des déchets
 - 3. Signature de 2 projets d'envergure
 - 4. Valorisation matière et énergétique
- II) Les indicateurs d'activité 2020
 - 1. Bilan tonnages 2020
 - 2. Actions de sensibilisation
 - 3. Collecte spécifique de cartons
 - 4. Bilan des tonnages collectés
 - 5. Comparatif des ratios
 - 6. Bilan des tonnages en déchèteries
 - 7. Ordures ménagères
- III) Les indicateurs financiers
 - 1. Résultats financiers 2020
 - 2. Évolution des coûts de traitement à l'enfouissement



I. LES FAITS MARQUANTS

Extension du périmètre par adhésion de 2 EPCI



Au 01 janvier 2020, la Communauté de Communes **Ardèche Rhône Coiron**, ainsi que celle des **Baronnies en Drôme Provençale** ont intégré le Syndicat des Portes de Provence. Le territoire est ainsi composé de **171 communes pour 208 060 habitants**.

Renouvellement des instances du SYPP



Suite aux élections des nouveaux conseils municipaux, le SYPP a procédé au renouvellement de ses instances le 08 septembre 2020

■ Un nouvel exécutif a donc été désigné.

Loi de lutte contre le gaspillage et économie circulaire



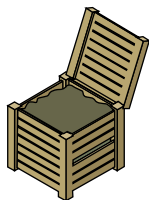
Projet de loi voté en décembre 2019 et qui se décline en 4 orientations :

- Stopper le gaspillage pour préserver nos ressources
- Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production
- Informer pour mieux consommer
- Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages

+ Mobiliser tous les acteurs

2. PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

924



Composteurs vendus à prix réduit en 2020
(contre 896 en 2019, soit une hausse de 3,1%)

600 m³



De compost conforme à une utilisation en agriculture biologique distribués en 2020 en partenariat avec ALCYON, COVED Environnement, Véolia et Suez Environnement.

PLPDMA



Rédaction du
Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés qui verra le jour
sur l'année 2021.

Jeu de société



L'objectif est de disposer sur notre territoire d'un jeu à destination de tous facilitant l'apprentissage des bons gestes écocitoyens.

Centre de valorisation SYPROVAL



Depuis 2016, le SYPP a mené une réflexion pour **limiter les déchets enfouis et favoriser le recyclage** au travers d'une étude approfondie. Suite à cela, le SYPP a lancé puis signé en 2020 une délégation de service public permettant la **construction et l'exploitation d'une unité de tri – valorisation – traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries**.

2 chaînes de tri distinctes pour :

- ☐ Extraire les déchets recyclables
- ☐ Extraire la partie combustible pour préparer du CSR
- ☐ Biosécher les refus ultimes de la chaîne OMR pour en extraire l'eau et diminuer le poids

1 circuit de visite :

- ☐ Visite du site avec parcours au sol permettant de visualiser le process en 10 étapes et d'apercevoir l'ensemble des équipements tout en étant à l'abri ;
- ☐ Salle pédagogique avec espace dédié de 100m² pour une expérience ludique et immersive alliant 4 modules pédagogiques et un « escape game »

Chiffres clés :

- ☐ Capacité nominale : 110 000 tonnes
- ☐ Emplois sur site : 21 ETP
- ☐ Taux de diversion minimum : 46,4%
- ☐ Coût de traitement (hors investissement) des OM : 140,73€ HT/t
- ☐ Coût de traitement (hors investissement) des encombrants : 144,51€ HT/t

Centre de tri METRIPOLIS



Les syndicats en charge de la gestion des déchets **SYPP – SYTRAD – SICTOBA** s'associent pour l'exploitation d'un **centre de tri des collecte sélective unique en Drôme-Ardèche**. Le centre sera équipé d'un process flexible et évolutif pour s'adapter à d'éventuelles nouvelles filières. Il permettra de trier tous les emballages plastique dès l'automne 2021 pour **anticiper l'obligation réglementaire de 2022**.

Jusqu'alors, les déchets recyclables sont triés dans le centre de tri de Nîmes.

Les équipements :

- ❑ Technologies capables de simuler l'intelligence
- ❑ 30 machines, dont 11 trieurs optiques et 3 bras robotisés permettant d'améliorer l'ergonomie du travail

1 circuit de visite faisant la distinction entre la maison et l'usine permettant d'établir le lien entre le tri réalisé en tant qu'habitant et le cycle de transformation du déchet :

- ❑ Salle pédagogique dont l'objectif est d'ancrer les messages dans le quotidien des usagers et de les impliquer : comprendre le geste de tri, la finalité du tri, responsabiliser l'habitant consommateur ...
- ❑ Visite du site rythmée en 6 points d'arrêt dans la réalité de l'usine et panneaux graphique imageant le discours de l'animateur-trice

Chiffres clés :

- ❑ Capacité nominale : 40 000 tonnes
- ❑ Emplois sur site : 39 ETP
- ❑ Coût moyen du tri SYPP : 179€ HT/t (hors transport)

Collecte sélective

Extension des consignes de tri - déploiement sur les deux nouveaux adhérents : Ardèche Rhône Coiron et Baronnies en Drôme Provençale

Audit de la filière collecte, stockage, transport et tri des déchets recyclables – Recrutement d'un agent sur une mission ponctuelle de 2 mois à temps plein. Restitution de l'audit auprès des EPCI membres sur l'année 2021.

Signature d'un contrat pour la valorisation des petits aluminiums (*dans le cadre de l'extension des consignes de tri*) et des cartouches d'encre (*sur les déchèteries du territoire*)

Evolution des prix de rachat des matières – Chute importante des prix de revente des matières issues du tri sélectif, amplifiée par la crise sanitaire.

Déchèterie

Des ambassadeurs du tri sur les déchèteries – 2 ambassadeurs ont été recrutés en septembre 2020 pour une mission de deux mois. L'objectif était d'**informer les usagers sur les bons gestes de tri** afin de limiter le tonnages des déchets dits non recyclables.

Continuité du déploiement des bennes Eco-Mobilier sur 2 déchèteries supplémentaires (La Laupie et Buis les Baronnies). Permet aux structures une amélioration de la valorisation matière sur les sites ainsi qu'une baisse des charges financières.

Une déchèterie neuve et performante à venir – La Communauté de Communes DRAGA a lancé la construction d'une nouvelle déchèterie nouvelle génération sur la commune de Viviers. Elle permettra d'augmenter les performances de tri des usagers et de diminuer ainsi la part de déchets non recyclés.

Traitement

Renouvellement du marché de traitement par enfouissement – Le SYPP a retenu Coved Environnement sur le principe d'un traitement par enfouissement à l'ISDND de Roussas pour une durée initiale du 01 janvier 2021 au 31 juillet 2023.

Le nouveau marché a connu une très forte augmentation du prix unitaire, passant de 67 à 95€ HT/t (hors TGAP).

Cependant, nous pouvons noter que ce prix reste inférieur au prix moyen sur AURA (base 2019).

Collecte gratuite de l'amiante pour les particuliers – Le Syndicat a été dans l'obligation de suspendre les collectes d'amiante. Une étude est en cours pour définir les possibilités techniques et financières d'une reprise éventuelle de cette collecte spécifique.

II. LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2020

Bilan tonnages 2020



Déchets collectés

130 519

tonnes collectées
par le SYPP

627

kg / habitant

-28 kg / habitant qu'en 2019



+2% qu'en 2019

+ 15 739 tonnes qu'en 2019

41.9 %



Ordures Ménagères

54 737

tonnes d'ordures
ménagères collectées



45.1 %

Déchèteries

58 874

tonnes de déchets en
déchèteries collectées dont
13 482
tonnes de DIB



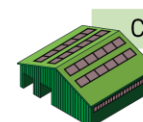
11.5 %

Collecte sélective

14 952

tonnes de déchets issus du
tri sélectif

1.5 %



Centres de Tri Municipaux

1 956

tonnes de déchets collectées
dont
730
tonnes de DIB



77.1%

des déchets recyclés



Opérations compost

240

m³ de compost distribués
en 2018



62.7%

des déchets recyclés

2. ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'année 2020 est marquée par la baisse, voire la suppression des interventions extérieures de par la crise sanitaire COVID-19

Sensibilisation des écoles Et du grand public



Le SYPP a proposé assistance, conseil, prêt de matériel et information multicanale

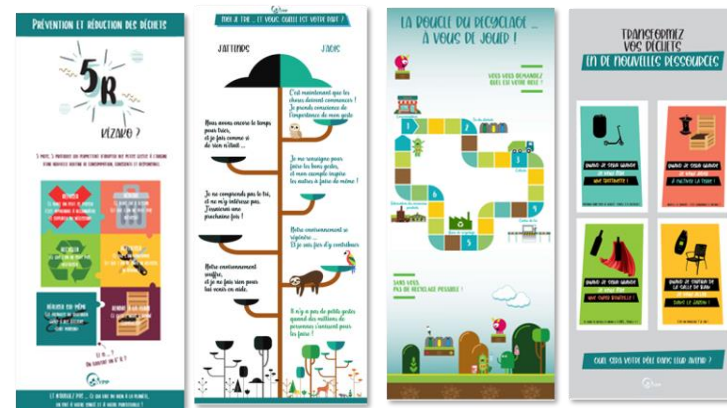
Campagne de communication sur les déchèteries



Formation des acteurs



**Outils de
communication**
Supports visuels de type roll up
&
**Kit de caractérisation prêt à
l'emploi**
Kit sur le tri des déchets





3. COLLECTE SPÉCIFIQUE DE CARTONS

Structures	Tonnes collectées	Ration en kg/hab/an	Comparatif n-1
TOTAL SYPP	1 339.86	11.20	+ 19.21 %
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	156.30	8.10	+ 7.91 %

4. BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1
EMBALLAGES JOURNAUX MULTIMATERIAUX FIBREUX NON FIBREUX	7 854.21 Objectif 2022 : +2.46kg/hab	+ 24.49 %
VERRE	7 098.38 Objectif 2022 : +0.36kg/hab	+ 29.62 %
TOTAL	14 952.59	+ 26.87 %

Zoom CC DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

TOTAL HORS VERRE	VERRE	TOTAL	COMPARAISON n-1
575.66	669.78	1 245.44	+ 0.5 % hors verre + 16.38% verre

5. COMPARATIF DES RATIOS

Emballages ménagers / journaux et magazines

Structures	Ratio en kg/hab/an	Ratio Drôme	Ratio AURA	Ratio national
TOTAL SYPP	37.75	35.88	39.70	38.50
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	29.83			

Verre

Structures	Ratio en kg/hab/an	Ratio Drôme	Ratio AURA	Ratio national
TOTAL SYPP	34.12	32.46	32.60	32.00
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	34.70			

Refus de tri

Structure	Tonnes triées	Tonnes refusées	% refus de tri 2020	% refus de tri n-1
TOTAL SYPP	7 826.27	1 342.87	17.16 %	13.37 %
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	565.02	89.15	15.78 %	14.52 %

6. BILAN DES TONNAGES DÉCHÈTERIES

Tonnages les plus significatifs

Type de déchets	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution n-1
Encombrants	11 799	12 376	13 266	13 482	1.63 %
Cartons	1 122	1 298	1 366	1 500.52	9.83 %
Bois	4 786	4 723	5 052	5 664	12.11 %
Ferraille	2 190	2 067	2 211	2 783.88	25.93 %
Gravats	14 684	13 632	12 553	14 993.10	19.44 %
Végétaux	12 527	14 080	13 495	14 861	16.66 %
Eco-Mobilier	697	1 817	2 180	3 026.51	38.85 %
Déchets diffus spécifiques spéciaux	195	270	455	529	16.38%
DEEE	1 184	1 128	1 325	1 629	22.99 %

En 2020, **58 874 tonnes de déchets** ont été collectées sur les 22 déchèteries dont le SYPP assure la gestion des bas de quais, soit une hausse de **+14% par rapport à 2019**.

Ratios de collecte en déchèteries

	Tonnage en kg/hab/an	Ratio régional (SINDRA 2018)
TOTAL SYPP	282.96	231

▶ 7. ORDURES MÉNAGÈRES

Structures	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio Kg/hab/2020
TOTAL SYPP	47 339	54 737	15.63 %	263.08
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	5 317	5 345	0.54 %	276.95

Le ratio en kilos par habitant en 2020 : **208 060 habitants, soit 263kg/hab/2020**



7. ORDURES MÉNAGÈRES

Evolution de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant et par an

En 2009, la quantité d'ordures ménagères par habitant était de 314kg/habitant.
En 2020, la quantité d'ordures ménagères par habitant était de 263kg/habitant, **soit une baisse de 51kg/hab/an en 11 ans.**

Enfouissement des déchets

Au total, le tonnage enfouis pour le compte du Syndicat Portes de Provence pour l'année 2020 s'élève à 66 220 tonnes, contre 61 607 tonnes en 2019, **soit une hausse de 4 613 tonnes.**

Evolution du taux de valorisation

Le taux de valorisation matière et énergétique en 2020 était de 48%.
L'objectif réglementaire à atteindre d'ici 2025 est de 65%.



III. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. LES RÉSULTATS FINANCIERS 2020

EN EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats clôture 2019	0.00€	490 835.11€	0.00€	185 916.96€	0.00€	676 752.07€
Affectation des résultats		390 835.11€		185 916.96€		576 752.07€
Opérations de l'exercice 2020	15 329 093.44€	15 543 475.40€	130 321.97€	164 411.09€	15 459 415.41€	15 707 886.49€
Totaux	15 329 093.44€	15 934 310.51€		350 328.05€	15 459 415.41€	16 284 638.56€
Résultats clôture 2020		605 217.07€		220 006.08€		825 223.15€
Résultats clôture 2020 sans report		214 381.96€		34 089.12€		248 471.08€

Evolution du budget global

	2019	2020
COÛT A LA TONNE	86.88€	93.51€

2. ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT À L'ENFOUISSEMENT

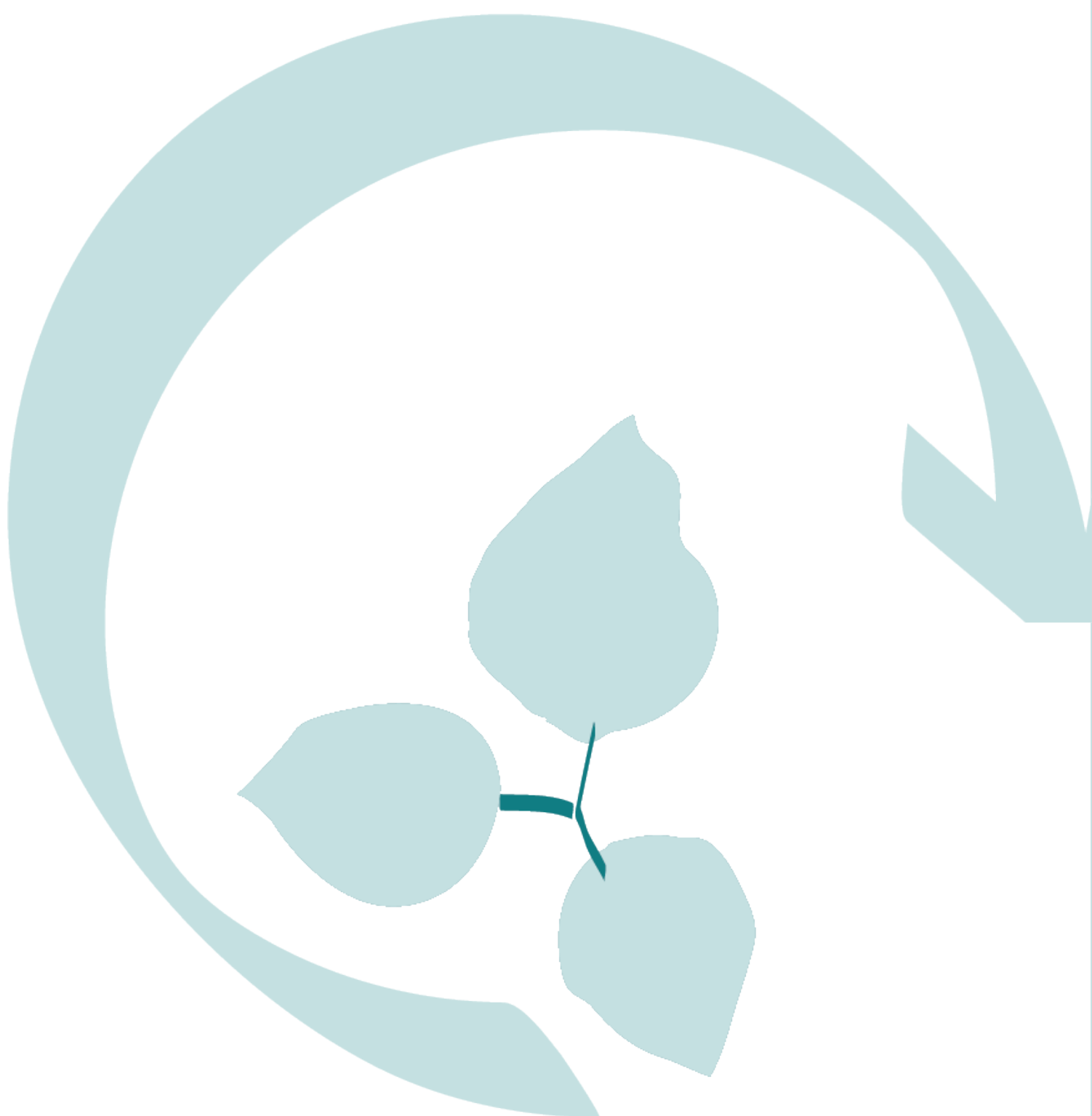
Période	Traitement / tonne en €	TGAP / tonne en €	Total € HT	TVA	Total en € TTC
2018	64,24	24,00	88,24	10%	97,06
2019	65.56	24.00	89.56	10%	98.52
2020	66.75	25.00	91.75	10%	100.93

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE





**Alain GALLU, Président
du Syndicat des Portes
de Provence**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains le rapport d'activité du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) de l'année 2020 et je vous en souhaite une bonne lecture.

Nous venons de vivre une année marquée par une pandémie mondiale, qui a paralysé nos vies. Une nouvelle fois, permettez-moi d'avoir une pensée pour celles et ceux qui ont été frappés par la maladie, ou qui ont perdu un proche.

2020 a connu à une échelle plus locale un processus électoral, lui aussi profondément impacté par la Covid-19. Après le renouvellement des conseils municipaux, il en est allé de même pour le SYPP.

J'ai eu l'immense plaisir et la grande responsabilité d'être élu Président. Je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues pour leur confiance, mais également pour le travail accompli dans notre structure pour réduire les déchets et toujours mieux les valoriser.

Notre territoire s'inscrit dans une tendance générale de baisse ou de stabilisation de la production de déchets suivant les filières. Je m'en félicite, mais je veux rappeler ici que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Notre syndicat connaît des résultats financiers totalement satisfaisants. Cependant, il semble important de rappeler que les contraintes nationales frappent de manière aveugle, avec des montants de taxe de plus en plus forts qui portent uniquement sur les épaules d'un seul acteur : le contribuable.

C'est pour cette raison que je souhaite, pour conclure, saluer le travail de mon prédécesseur et sa vision avec la volonté de construire un centre de valorisation sur notre territoire. Ce sera un outil précieux dans notre démarche de stabilisation des coûts. 2020 aura été l'année des consultations et de la préparation administrative de ce projet.

En 2021, continuons à agir pour réduire nos déchets, pour trier davantage et faire de notre territoire un exemple.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES FAITS MARQUANTS 2020

PAGE 1

VIE INSTITUTIONNELLE

PAGE 2

Renouvellement des instances du SYPP

Page 2

Extension du périmètre par adhésion de deux EPCI

Page 2

Crise sanitaire COVID-19

Page 2

Loi de finances 2021

Page 2

Loi de lutte contre le gaspillage et économie circulaire

Page 2

Évolution du personnel

Page 3

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

PAGE 3

Composteurs

Page 3

Distribution gratuite de compost

Page 3

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Page 3

Un jeu de société pour apprendre les bons gestes

Page 3

VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE

PAGE 4

Centre de valorisation SYPROVAL

Page 4

Centre de tri METRIPOLIS

Page 5

Collecte sélective

Page 6

Déchèteries

Page 6

TRAITEMENT

PAGE 7

Renouvellement du marché de traitement par enfouissement

Page 7

Collecte gratuite de l'amiante pour les particuliers

Page 7

PARTIE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYPP

PAGE 8

LE TERRITOIRE

PAGE 9

LES INSTANCES DU SYPP

PAGE 11

Comité syndical

Page 11

Bureau exécutif

Page 12

Commission d'Appel d'Offres

Page 13

Commission de Délégation de Service Public

Page 13

Commission de Contrôle Financier

Page 13

Commission de Consultation des Services Publics Locaux

Page 14

LES COMPÉTENCES

PAGE 14

LES SERVICES

PAGE 15

PARTIE 3 : LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2019

PAGE 16

RÉSUMÉ

PAGE 17

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

PAGE 18

Les actions de sensibilisation

Page 18

Distribution gratuite de compost

Page 20

Distribution de composteurs individuels

Page 20

RÉEMPLOI	PAGE 21
<i>Ressourceries</i>	Page 21
VALORISATION MATIÈRE	PAGE 22
<i>Collecte spécifique de cartons</i>	Page 22
<i>Collecte sélective</i>	Page 22
<i>Bilan des tonnages collectés</i>	Page 23
<i>Tonnages par EPCI</i>	Page 23
<i>Caractérisations</i>	Page 26
<i>Les refus de tri</i>	Page 26
<i>Le devenir des déchets</i>	Page 27
<i>Déchèteries</i>	Page 29
<i>Centres Techniques Municipaux (CTM)</i>	Page 33
TRAITEMENT	PAGE 33
<i>Déchets non recyclables issus des déchèteries</i>	Page 33
<i>Ordures ménagères</i>	Page 34
PARTIE 4 : LES INDICATEURS FINANCIERS	PAGE 38
LES RÉSULTATS FINANCIERS	PAGE 39
ÉVOLUTION DU BUDGET GLOBAL	PAGE 40
DÉTAILS DU BUDGET PAR PRESTATION	PAGE 41
ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT À L'ENFOUISSEMENT	PAGE 44
ANNEXE 1 : ANALYSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR DÉCHÈTERIE ET PAR EPCI	PAGE 45
MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	PAGE 46
DRÔME SUD PROVENCE	PAGE 48
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	PAGE 50
DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	PAGE 52
ARDÈCHE RHÔNE COIRON	PAGE 54
DIEULEFIT-BOURDEAUX	PAGE 56
BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE	PAGE 58
RATIO DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIE PAR EPCI	PAGE 60

SOMMAIRE DES FIGURES

FIGURE 1 : *Carte du territoire*

FIGURE 2 : *Distribution de compost*

FIGURE 3 : *Composteur individuel*

FIGURE 4 : *Evolution refus de tri*

FIGURE 5 : *Recyclage des matériaux triés*

FIGURE 6 : *Evolution des tonnages OM*

FIGURE 7 : *Evolution des OM par an et par habitant*

FIGURE 8 : *Taux de valorisation*

FIGURE 9 : *Evolution des taux de valorisation*

FIGURE 10 : *Détail du chiffre d'affaire 2020*

FIGURE 11 : *Répartition des dépenses (fonctionnement)*

FIGURE 12 : *Répartition des recettes (fonctionnement)*

FIGURE 13 : *Répartition des dépenses (investissement)*

FIGURE 14 : *Répartition des recettes (investissement)*

FIGURE 15 : *Evolution du coût de traitement par enfouissement*

FIGURE 16 : *Répartition des tonnages en déchèteries de Montélimar Agglomération*

FIGURE 17 : *Répartition des tonnages en déchèteries de Drôme Sud Provence*

FIGURE 18 : *Répartition des tonnages en déchèteries de l'Enclave des Papes Pays de Grignan*

FIGURE 19 : *Répartition des tonnages en déchèteries Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche*

FIGURE 20 : *Répartition des tonnages en déchèteries d'Ardèche Rhône Coiron*

FIGURE 21 : *Répartition des tonnages en déchèteries de Dieulefit-Bourdeaux*

FIGURE 22 : *Répartition des tonnages en déchèteries des Baronnie en Drôme Provençale*



Partie 1 :

Les faits marquants 2020

VIE INSTITUTIONNELLE

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU SYPP

En 2020, les citoyens ont été appelés aux urnes pour le renouvellement des conseils municipaux. Suite à ces élections, le Syndicat des Portes de Provence a procédé, conformément à la loi, au renouvellement de ses instances en date du 08 septembre 2020. Un **nouvel exécutif, présenté en page 12 du présent rapport**, a été désigné.

Lors de ce renouvellement, un livret des élus (en téléchargement sur notre site internet) a été remis à l'ensemble des élus du Syndicat.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE PAR ADHÉSION DE DEUX EPCI

Au 01 janvier 2020, la Communauté de Communes **Ardèche Rhône Coiron** ainsi que celle des **Baronnies en Drôme Provençale** ont intégré le Syndicat des Portes de Provence.

Le territoire est ainsi composé de **171 communes pour 208 060 habitants**.

CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire aussi violente qu'inattendue. Au-delà des conséquences sociales et économiques, celle-ci a fait ressortir le caractère indispensable des services de gestion, valorisation et traitement des déchets ménagers.

Le Syndicat des Portes de Provence a su s'adapter pour maintenir autant que possible la valorisation et le traitement des déchets ménagers sur le territoire. Ainsi, en-dehors d'une période d'inactivité des déchèteries rendue nécessaire pour organiser la gestion sanitaire, 100% des déchets triés par les usagers ont pu être valorisés sur notre territoire.

LOI DE FINANCES 2021

En fin d'année 2020, l'Etat a validé le plan de finances 2021 faisant apparaître un maintien de la trajectoire

pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) prévue dans le cadre de la loi de finances 2018. Cette décision aura donc un impact fort sur les finances du SYPP dès 2021.

LOI DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le décret relatif au projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, voté en décembre 2019, est paru le 10 février 2020.

Il décline les 4 orientations suivantes et précise leur contenu :

- Stopper le gaspillage pour préserver nos ressources ;
- Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production ;
- Informer pour mieux consommer ;
- Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- Mobiliser tous les acteurs.

Parmi les mesures issues de la loi pour la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, nous pouvons noter les principales mesures concernant les déchets :

- Réduire les DMA de 15% et les DAE de 5% en 2030 par rapport à 2010 ;
- La mise en oeuvre des REP Jouets, Articles de Bricolage et Jardins, Sports et Loisirs est reportée à 2022 ;
- Les biodéchets des professionnels peuvent être pris en charge par une collectivité même si elle n'a pas mis en place de collecte pour les ménages (s'ils sont assimilables à ceux des ménages) ;
- Déchets d'amiante : l'Etat établit une feuille de route ;
- Nombreuses mesures en faveur de la prévention et du réemploi ;
- Création d'une REP BTP et possibilité de sortie du statut de déchets selon certains cas ;
- Maintien d'une possible consigne sur les

emballages ménagers à compter de 2023 après un bilan sur les résultats de l'extension des consignes de tri.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL

Dans la continuité du développement du territoire, de ses objectifs et projets, deux agents sont venus renforcer le Syndicat en 2020 sur les postes de :

- Directeur Général Adjoint en charge des services techniques,
- Chargée de communication

verra le jour sur l'année 2021, a pour objectif de fixer les actions prioritaires du Syndicat pour la période 2021-2026 en matière de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

UN JEU DE SOCIÉTÉ POUR APPRENDRE LES BONS GESTES

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence a recruté un agent spécialisé dans la création de jeux de société sur une période de deux mois. L'objectif poursuivi est de disposer sur notre territoire d'un jeu à destination de tous facilitant l'apprentissage des bons gestes écocitoyens. L'année 2021 sera donc consacrée à l'illustration, la production et la distribution de ce jeu.

PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

COMPOSTEURS

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence a fourni, à prix réduit, 924 composteurs individuels aux usagers.

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Le Syndicat des Portes de Provence a distribué, gratuitement sur les déchèteries, 600 m3 de compost issu de déchets verts et conforme à une utilisation en agriculture biologique en partenariat avec les sociétés ALCYON, COVED Environnement, Véolia et Suez Environnement.

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Sur l'année 2020, le Syndicat a continué la rédaction d'un plan local de prévention des déchets à l'échelle du territoire. Ce plan, dont le travail de concertation

VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE

Le Syndicat des Portes de Provence est porteur de deux projets d'envergure sur son territoire : un centre de tri, traitement et valorisation des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries, et un centre de tri des collectes sélectives.

CHIFFRES CLÉS

- Capacité nominale : 110 000 Tonnes
- Emplois sur site : 21 ETP
- Taux de diversion minimum : 46.4%
- 4 Ha de foncier pour 10 000m² de bâtiment process
- Investissement bâtiment, études et process de 39 614 217 € HT
- Investissement foncier de 1 500 000 €
- Coûts de traitement (hors investissement) des ordures ménagères : 140.73 € HT/t et des encombrants : 144.51 € HT/t
- + de 100m² dédiés à la communication grand public.

CENTRE DE VALORISATION - SYPROVAL

Depuis 2016, le SYPP a mené une réflexion pour limiter les déchets enfouis et favoriser le recyclage au travers d'une étude approfondie. Suite à cela, le SYPP a lancé puis a signé en 2020 une délégation de service public permettant la construction et l'exploitation d'une unité de tri - valorisation - traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries.



ASPECTS TECHNIQUES DU SITE

2 chaînes de tri distinctes destinées aux ordures ménagères et aux encombrants de déchèteries permettant :

- D'extraire les déchets recyclables (emballages ménagers, acier, alu, bois ...)
 - D'extraire la partie combustible pour préparer du Combustible Solide de Récupération (CSR)
 - De biosécher les refus ultimes de la chaîne OMR pour en extraire l'eau et en diminuer le poids.
- Le traitement des déchets ultimes par enfouissement sera réalisé sur le centre des Granges-Gontardes.



IMPLANTATION
Commune de Malataverne
- Zone industrielle

DÉLÉGATAIRE
Coved Environnement

SYproval

UN CIRCUIT DE VISITE

Dès sa conception, le site a fait l'objet d'une réflexion pédagogique à destination des visiteurs, à travers un espace pédagogique et un parcours de visite accessibles aux PMR, jalonnés de différents points d'observation des installations et des équipements.

La visite du site

La création d'un parcours de visite au sol permettra à l'ensemble des visiteurs de visualiser le process à travers 10 étapes, et d'apercevoir l'ensemble des équipements des halls de réception et de tri OMR tout en étant à l'abri.

La salle pédagogique

Un espace dédié de 100m² permettra de proposer une expérience ludique et immersive, en alliant un préambule pédagogique en 4 modules et **un espace «escape game»** où une énigme sera à résoudre en mettant en commun les connaissances autour du recyclage et de la valorisation des déchets ménagers à l'aide des informations reçues au cours de la visite.

CHIFFRES CLÉS

- Capacité nominale de l'unité : 40 000 Tonnes
- Emplois sur site : 39 ETP
- 13 753 m² de foncier pour 7 841 m² de bâtiment process
- Investissement bâtiment, études et process de 21 207 389€ HT
- Recette d'Investissement (subvention Citéo, Région) : 2 550 000 €
- Coût moyen du tri SYPP : 179 € HT/t (hors transport)
- + de 90 m² dédiés à la communication grand public ainsi qu'un circuit de visite

CENTRE DE TRI DRÔME ARDÈCHE
- METRIPOLIS

Les Syndicats en charge de la gestion des déchets SYPP, SYTRAD et SICTOBA s'associent pour l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives unique en Drôme-Ardèche.



IMPLANTATION

Commune de
Portes lès Valence



DÉLÉGATAIRE

Véolia



ASPECTS TECHNIQUES DU SITE

Le centre sera équipé d'un process flexible et évolutif pour s'adapter à d'éventuelles nouvelles filières. Il permettra de trier, dès l'automne 2021, tous les emballages plastiques pour anticiper l'obligation réglementaire de 2022.

Il sera équipé de technologies capables de simuler l'intelligence, avec **30 machines, dont 11 trieurs optiques et 3 bras robotisés permettant d'améliorer l'ergonomie de travail**, ce qui engendrera de meilleures performances avec un taux de captation des recyclables proche de 100% et une valorisation énergétique des non-recyclables en Combustibles Solides de Récupération.

Mutualisation
des moyens
et des coûts

Réduction du
transport et des
émissions de CO₂

Maintien
et développement
de l'activité
économique
sur nos territoires

Relocalisation du tri
en Drôme pour les
habitants Sud Drôme,
Sud Ardèche et
Nord Vaucluse



UN CIRCUIT DE VISITE

Le parcours fait la distinction entre deux ambiances : la maison et l'usine. Le parcours emmène le visiteur de la maison à l'usine avant de retourner dans la maison, permettant d'établir le lien entre le tri réalisé en tant qu'habitant, et le cycle de transformation du déchet.

La salle pédagogique

Elle est conçue selon le parcours du déchet : de sa génération au tri domestique, puis en usine (du recyclage au retour sur le marché). L'objectif est d'ancrer les messages dans le quotidien des usagers et de les impliquer : *comprendre le geste de tri, la finalité du tri, et responsabiliser l'habitant consommateur.*

La visite du site

La visite de l'usine plonge les visiteurs dans la réalité de l'usine de tri. Rythmée en 6 points d'arrêt, un panneau graphique image le discours de l'animateur-trice, mettant en lumière le fonctionnement d'une machine.

COLLECTE SÉLECTIVE

Extension des consignes de tri - déploiement sur les deux nouveaux adhérents

Au 01 janvier 2018, le Syndicat des Portes de Provence a signé un **contrat unique CITEO**, dit Contrat pour l'Action et la Performance. Ce contrat permet la **mutualisation des moyens, l'optimisation des recettes et la gestion intégrale des contrats de revente matières**.

Le 31 octobre 2018, CITEO a désigné le Syndicat des Portes de Provence comme lauréat de l'appel à projet.

De ce fait, l'extension des consignes de tri, l'optimisation des collectes ainsi que la mise en place de la collecte des papiers graphiques ont pu être déployées selon le planning identifié.

En 2020, l'extension des consignes de tri sera effective sur les deux nouveaux territoires que sont les Communautés de Communes Ardèche Rhône Coiron et des Baronnies en Drôme Provençale.

Audit de la filière de collecte, stockage, transport et tri des déchets recyclables

Dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri sur le territoire du Syndicat, de l'augmentation des refus de tri et de la volonté d'étudier la faisabilité d'un quai de transfert en propre, le Syndicat a lancé en septembre 2020 un audit de l'intégralité de la filière (suivi de collecte, vérification des prises d'échantillonnages et du stockage, suivi des caractérisations et du tri). Pour ce faire, le Syndicat a recruté un agent sur une mission ponctuelle de deux mois à temps plein. La restitution de cet audit sera réalisée auprès des EPCI membres sur l'année 2021.

Signature d'un contrat pour la valorisation des petits aluminiums et des cartouches d'encre

Le Syndicat des Portes de Provence a signé un contrat avec des organismes pour la valorisation des petits aluminiums triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri et la mise en place de la collecte des cartouches d'encre sur les déchèteries

du territoire.

Évolution des prix de rachat des matières

L'année 2020 a malheureusement été dans la continuité de 2019 avec une chute importante des prix de revente des matières issues du tri sélectif. Cette chute a été amplifiée par la crise sanitaire.

DÉCHÈTERIE

Des ambassadeurs du tri sur les déchèteries !

Deux ambassadeurs du tri ont été recrutés en septembre 2020 pour une mission de deux mois à temps plein sur l'ensemble des déchèteries du territoire. L'objectif poursuivi par le Syndicat résidait dans l'information des usagers aux bons gestes de tri afin de limiter le tonnage des déchets dits non recyclables (50% de la benne restent encore valorisables - *caractérisation 2019*). Un livret déchèterie a ainsi été remis aux usagers et des conseils sur les bonnes pratiques ont été diffusés.

Continuité du déploiement des bennes Éco-Mobilier

Deux déchèteries supplémentaires (**La Laupie** et **Buis les Baronnies**) ont fait l'objet d'un équipement avec une benne Éco-Mobilier sur l'année 2020. Le Syndicat poursuit ainsi son déploiement en permettant aux structures une amélioration de la valorisation matière sur les sites ainsi qu'une baisse des charges financières.

Une déchèterie neuve et performante à venir sur notre territoire

La Communauté de Communes **Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA)** a lancé la construction d'une déchèterie nouvelle génération sur la commune de Viviers en remplacement de l'ancienne jugée vétuste et non fonctionnelle. Cette nouvelle déchèterie, qui devrait ouvrir en début d'année 2021, permettra d'augmenter les performances de tri des usagers et de diminuer ainsi

la part de déchets non recyclés sur notre territoire.

Étude sur la gestion optimisée et locale des déchets verts et du bois

Dans un objectif d'économie circulaire, le Syndicat a lancé une consultation en septembre 2019 pour la réalisation d'une étude spécifique à la valorisation des déchets verts et du bois.

Le bureau d'étude Naldéo a été sélectionné pour mener à bien celle-ci. Le rapport final a été fourni à l'ensemble des EPCI membres en fin d'année 2020. Les résultats de celui-ci, accompagné d'un outil d'aide à la décision, permettra une réflexion et un positionnement des élus dans le cadre des nouveaux projets de territoire.

très forte augmentation du prix unitaire, **passant ainsi de 67 à 95 euros HT par tonne (hors TGAP)**. Cependant, nous pouvons noter que ce prix reste inférieur au prix moyen sur la région AURA (base 2019).

COLLECTE GRATUITE DE L'AMIANTE POUR LES PARTICULIERS

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence, suite à un avis de l'inspection du travail, a été dans l'obligation de suspendre les collectes d'amiante pour les particuliers du territoire. Une étude est en cours pour définir les possibilités techniques et financières d'une reprise éventuelle de cette collecte spécifique.

TRAITEMENT

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE TRAITEMENT PAR ENFOUISSEMENT

Le marché de traitement par enfouissement des ordures ménagères et des déchets non recyclables issus des déchèteries est arrivé au terme du délai contractuel (prolongations incluses) au 31 décembre 2020. De ce fait, une consultation a été lancée par le Syndicat répartie en deux lots distincts (Ordures Ménagères et non recyclables des déchèteries). A la suite de cette consultation, la société COVED Environnement a été retenue sur le principe d'un traitement par enfouissement à l'ISDND de Roussas pour une **durée initiale du 01 janvier 2021 au 31 juillet 2023** (date de mise en service du centre de valorisation).

Au regard des restrictions des capacités d'enfouissement sur la France et du contexte de faible concurrence, le nouveau marché a connu une

Partie 2 :

Présentation générale du SYPP

LE TERRITOIRE

Le Syndicat des Portes de Provence est un syndicat mixte créé par arrêté préfectoral du Préfet de la Drôme en date du 04 mars 2004.

Le SYPP est compétent en matière de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, ainsi que pour des opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, et pour toute opération ayant pour objet la valorisation matière ou énergétique.

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence regroupe sept (7) Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du sud Drôme, sud Ardèche et nord Vaucluse, soit 171 communes et 208 060 habitants.

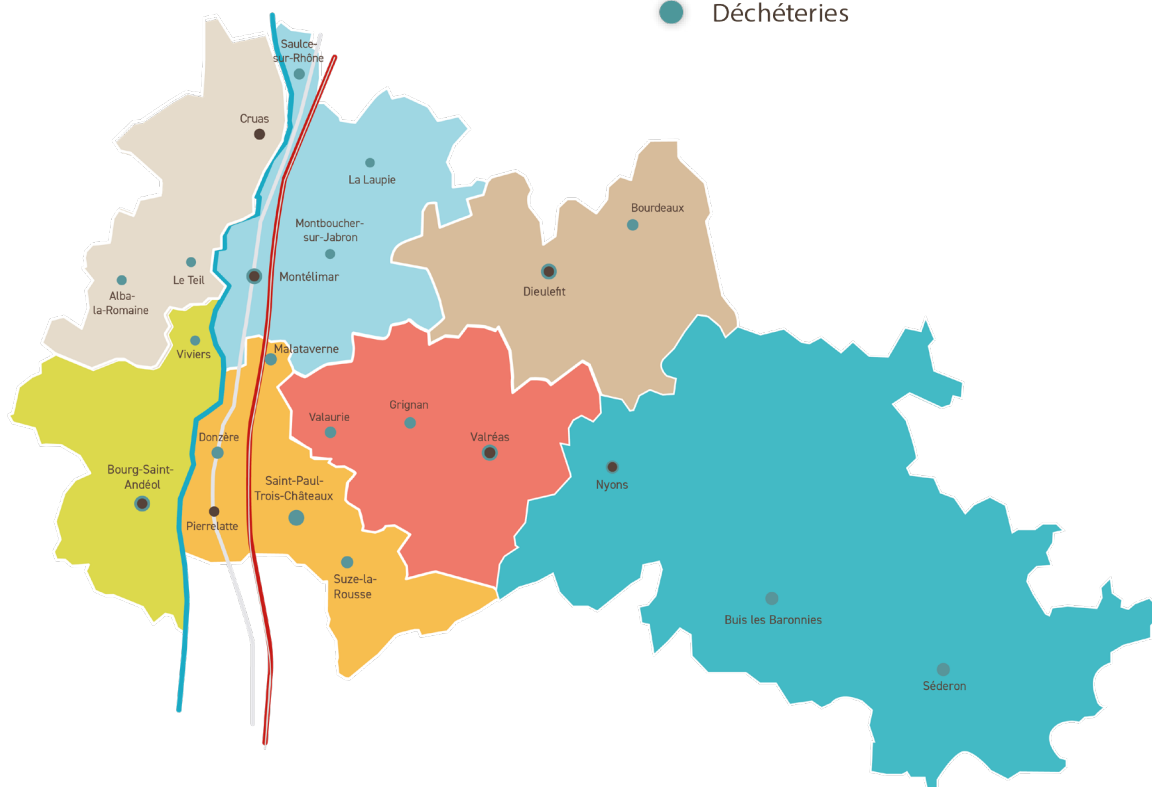
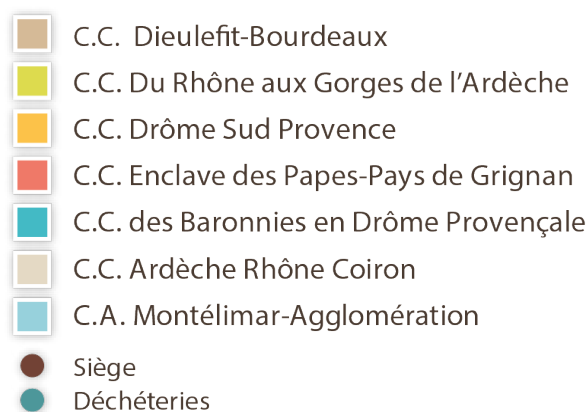
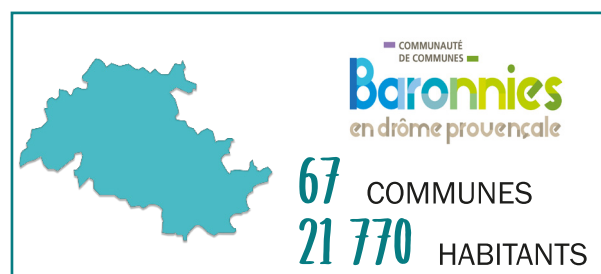
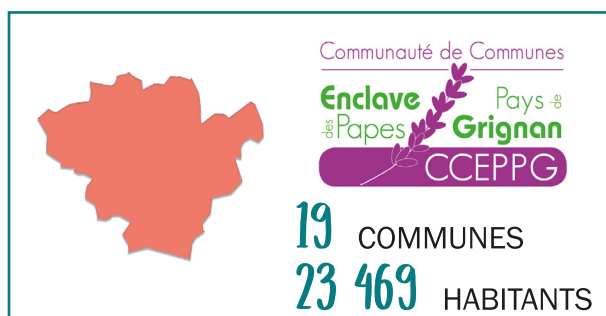
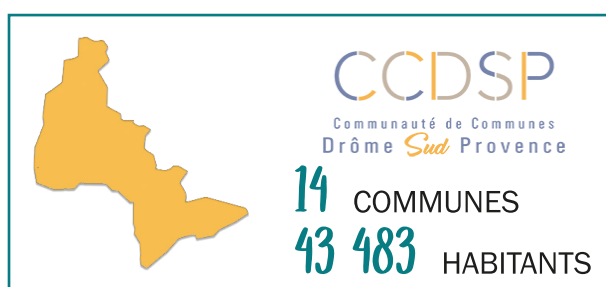


FIGURE 1 | Carte du territoire 2020

En 2020, les EPCI adhérents au Syndicat des Portes de Provence se répartissent de la façon suivante :



SOIT AU TOTAL POUR LE SYPP :



LES INSTANCES DU SYPP

COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat des Portes de Provence est administré par un Comité Syndical, composé de vingt-cinq (25) délégués élus par les collectivités membres. Le Comité Syndical se réunit au moins trois fois par an.

Il a pour mission de définir la politique du Syndicat, et exerce les fonctions suivantes :

- Examen des comptes rendus d'activité et des financements annuels ;
- Définition et vote des programmes annuels d'activités ;
- Vote du budget ;
- Approbation du compte administration ;
- Détermination et création des postes à pourvoir ;
- Examen des propositions de modifications des statuts.

En 2020, le Comité Syndical renouvelé du Syndicat des Portes de Provence est composé comme suit :

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Structure adhérente	Nombre de sièges	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Montélimar Agglomération	6	Yves COURBIS Yves LEVEQUE Valérie ARNAVON Daniel BUONOMO Laurent CHAUVEAU Eric PHELIPPEAU	Florence MERLET Régina CAMPELLO Pascal BEYNET Vanco JOVEVSKI Jean-Luc ZANON Jean-Bernard CHARPENEL
Drôme Sud Provence	5	Alain GALLU Hélène MOULY Sylvie MOLINIE Mounir AARAB Véronique ALLIEZ	Hichame MARGOUM Jean-Michel AVIAS William AUGUSTE Richard POIGNET François LAPLANCHE-SERVIGNE
Enclave des Papes Pays de Grignan	3	Pierre-André VALAYER Gérard BICHON Pascal TOURNIAYRE	Jean PREVOST Jean-Noël ARRIGONI Bernard DOUTRES
Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3	Roland RIEU Jean-Paul CROIZIER Patrick FRANCOIS	Patrick ADRAGNA Yves BERRAUD Gérard AUDIGIER
Ardèche Rhône Coiron	3	Gérard GRIFFE Paul SAVATIER Myriam FIALON	Bernard REYNAUD Claire BOMBRUN Alain BOUVIER
Dieulefit - Bourdeaux	2	Philippe BERRARD Corinne MOULIN	Mireille BRUN Laurence GIRARD
Baronnies en Drôme Provençale	3	Olivier SALIN Christian CORNILLAC Thierry DAYRE	Claude BAS Sébastien BERNARD Alain NICOLAS

* Les noms en gras sont les membres du bureau exécutif.

BUREAU EXÉCUTIF

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres délégués, représentant l'organe exécutif du Syndicat.

Celui-ci est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le comité syndical.

Le Président exécute les délibérations du comité syndical et les décisions du Bureau, il nomme le personnel, ordonne les dépenses et émet les titres de recette. En 2020, le bureau exécutif renouvelé du Syndicat est composé d'un Président, de sept (7) Vice-Présidents et de deux (2) membres délégués.

BUREAU EXECUTIF



Alain GALLU
Président



Yves COURBIS
1er vice-président

Médiation et
prospection



Roland RIEU
2ème vice-président

Valorisation matières



Pierre-André VALAYER
3ème vice-président
Valorisation organique



Philippe BERRARD
4ème vice-président

Prévention et
réduction des déchets



Olivier SALIN
5ème vice-président

Valorisation
énergétique et
traitement



Hélène MOULY
6ème vice-présidente

Réemploi et
déchèteries



Gérard GRIFFE
7ème vice-président

Moyens généraux



Corinne MOULIN
Membre délégué

Médiation et
prospection



Sylvie MOLINIE
Membre délégué

Médiation et
prospection

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS

La Commission d'Appel d'Offres et Jury de Concours est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2020, de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.

Titulaires	Suppléants
Président : Alain GALLU	
Yves COURBIS	Philippe BERRARD
Roland RIEU	Paul SAVATIER
Mounir AARAB	Myriam FIALON
Olivier SALIN	Gérard GRIFFE
Corinne MOULIN	Pierre-André VALAYER

En application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres et Jury de Concours est compétente pour examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, pour éliminer les offres non conformes à l'objet du marché, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché public.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commission de Délégation de Service Public est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2020, de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.

Titulaires	Suppléants
Président : Alain GALLU	
Gérard GRIFFE	Yves LEVEQUE
Olivier SALIN	Véronique ALLIEZ
Mounir AARAB	Christian CORNILLAC
Roland RIEU	Sylvie MOLINIE
Eric PHELIPPEAU	Jean-Paul CROIZIER

En application du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public est compétente pour admettre les candidatures, ouvrir les plis, examiner les candidatures et les offres, et rendre un avis sur l'attribution.

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Commission de Contrôle Financier est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2020, de trois (3) membres titulaires.

Titulaires
Président : Alain GALLU
Gérard GRIFFE
Paul SAVATIER
Valérie ARNAVON

En application du CGCT, la Commission de Contrôle Financier est compétente pour contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire dans le cadre des délégations de service public et des concessions.

COMMISSION DE CONSULTATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commission de Consultation des Services Publics Locaux est placée sous l'autorité du Président du Syndicat des Portes de Provence et est composée, conformément à une délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2020, de cinq (5) élus membres du Comité Syndical et de quatre (4) représentants d'associations locales nommés par le Comité Syndical.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- 1. Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2. Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,

- 3. Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette Commission examine chaque année, sur le rapport de son Président :

- 1. Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales établi par le délégataire de service public ;
- 2. Les rapports sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 3. Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4. Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elus - Titulaires

Président : Alain GALLU

**Yves COURBIS
Corinne MOULIN
Jean-Paul CROIZIER
Gérard GRIFFE
Laurent CHAUMEAU**

Associations

**AXED Ressourcerie
Zéro Waste Drôme Ardèche
Bourg en Transition
Collectif Environnement
en Tricastin**

LES COMPÉTENCES

Aux termes de ses statuts, le Syndicat des Portes de Provence est compétent en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers

et assimilés dans son périmètre de compétence, à savoir l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes. En revanche, la collecte de ces déchets, ainsi que la gestion du haut de quais des déchèteries relèvent de la compétence de ses membres.

Ainsi, le Syndicat est compétent pour mener toutes

actions visant à valoriser et/ou traiter les déchets ménagers et assimilés. Pour ce faire, il participe à toutes actions en ce sens, et il organise et assure pour l'ensemble de ses adhérents :

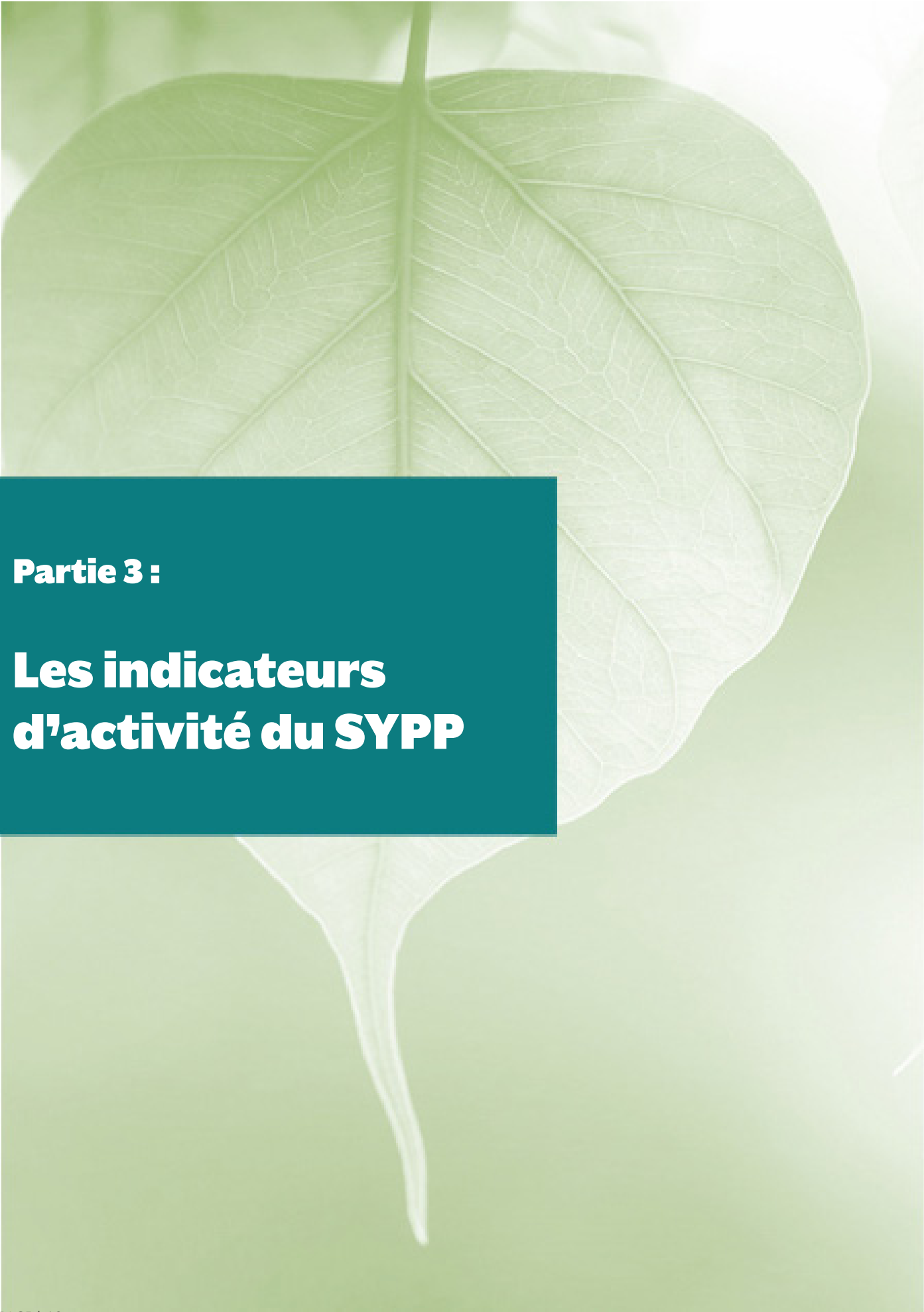
- Le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- La gestion des bas de quais des déchèteries : location des contenants, transport des déchets et traitement ou valorisation de ces derniers ;
- Le tri et le traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- Les opérations de transport se rapportant au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'étude et le suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers ;
- Toutes actions d'information et de communication relatives à la compétence traitement ;
- La maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matières ;
- La passation avec les entreprises de tous les actes relatifs à la mission de service public afférent au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen de toutes questions intéressant le service public.

Le Syndicat des Portes de Provence assure une mission d'appui à ses collectivités membres en coordonnant les marchés de groupement de commandes, en offrant un service de suivi des tonnages collectés des collectivités, en développant des opérations de promotion du compostage individuel, de collecte gratuite de l'amiante liée pour les particuliers, en mettant en oeuvre les conventions avec les éco-organismes, et en offrant des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

LES SERVICES

Pour assurer l'ensemble de ses compétences, les services du Syndicat sont composés de huit (8) employés :

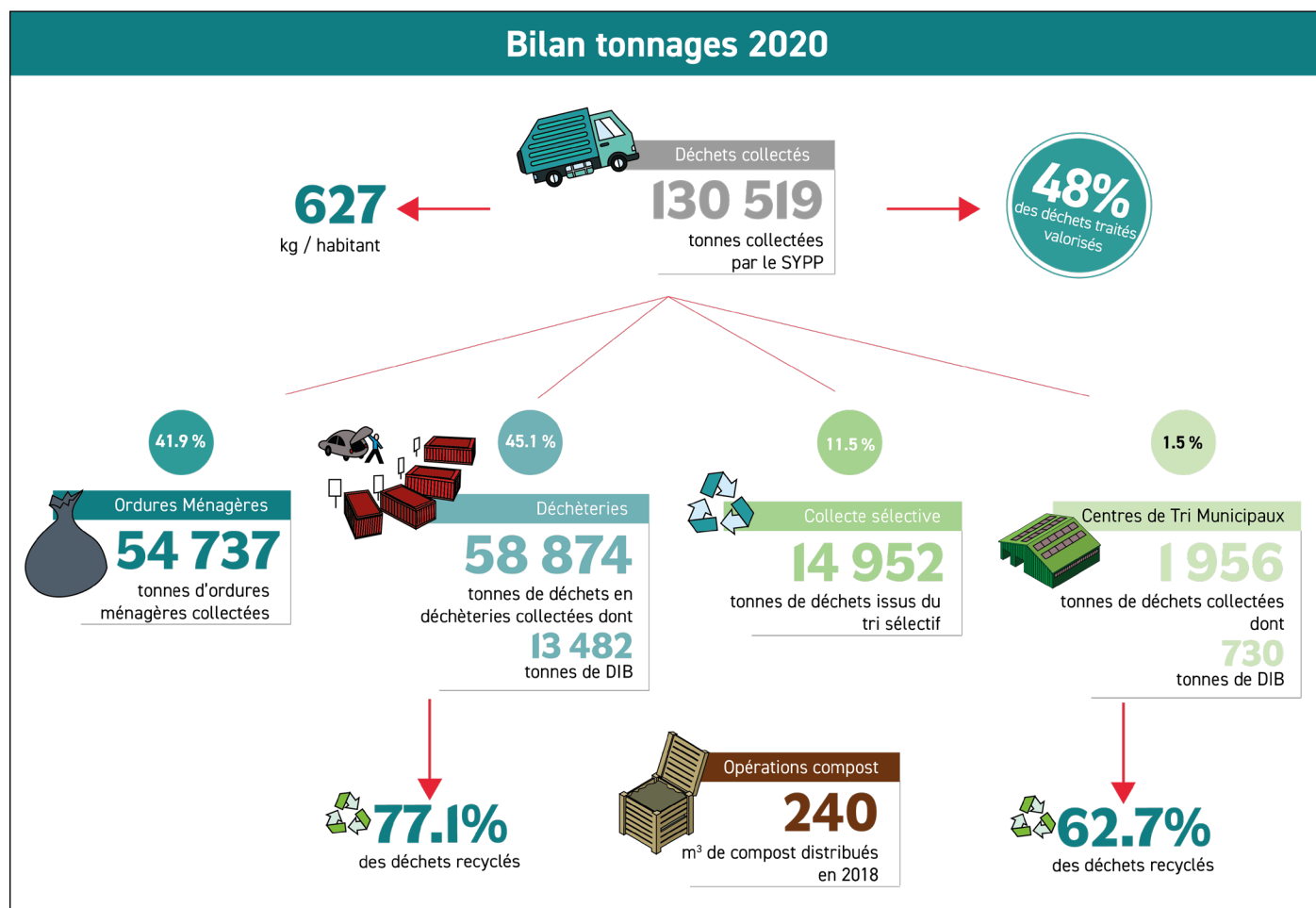
- Antoine FUMAT, Directeur Général des Services
- Sébastien LIOGIER, Directeur Général Adjoint en charge des services techniques
- Mélanie LOCHE, Responsable des Finances et des Ressources Humaines
- Marianne MOSCHEN, Assistante de direction
- Justine SOUVIGNET, Chargée de communication
- Henri ANDRZEJEWSKI, Technicien déchets en charge des déchèteries et des éco-organismes
- Emilie ROUSSILLON, technicienne valorisation organique et ambassadrice du tri
- Charlotte BONHOMME, Chargée d'études et développement



Partie 3 :

Les indicateurs d'activité du SYPP

RÉSUMÉ



PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| 1 Acheter en vrac | 2 Utiliser des sacs réutilisables | 3 Poser un «stop pub» sur sa boîte aux lettres |
| 4 Réduire les impressions | 5 Privilégier l'eau du robinet | 6 Utiliser des piles rechargeables |
| 7 Cuisiner les restes | 8 Abandonner les produits à usage unique | 9 Composter les déchets organiques |

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le Syndicat réalise chaque année, par le biais de ses ambassadeurs du tri et des techniciens, des actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets auprès des différents acteurs du territoire (écoles, associations, élus ...).

L'année 2020 est marquée par la baisse, voire la suppression des interventions extérieures de par la crise sanitaire COVID-19.

Sensibilisation des écoles et du grand public

La majorité des animations scolaires ont été suspendues, voire annulées, et six visites de sites ont été réalisées sur l'ensemble de l'année. Mais le SYPP a su se réinventer en proposant assistance, conseils, prêt de matériel et information multicanale (téléphone, mails, visioconférences et alimentation des réseaux sociaux).

Campagne de communication sur les déchèteries

Dans le cadre de la volonté de réduction des déchets non triés et valorisés, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés pour réaliser sur deux mois une campagne de communication directement auprès des usagers de l'ensemble des déchèteries.

Formation des acteurs et des élus

Afin que l'ensemble des acteurs et des élus du territoire soient sensibilisés, le Syndicat a rédigé en 2020 des outils permettant d'informer les nouveaux élus aux enjeux environnementaux et réglementaires. Certaines écoles ont pu bénéficier de formation sur le tri des papiers de bureaux ou sur le compostage individuel et collectif.

Création d'outils de communication

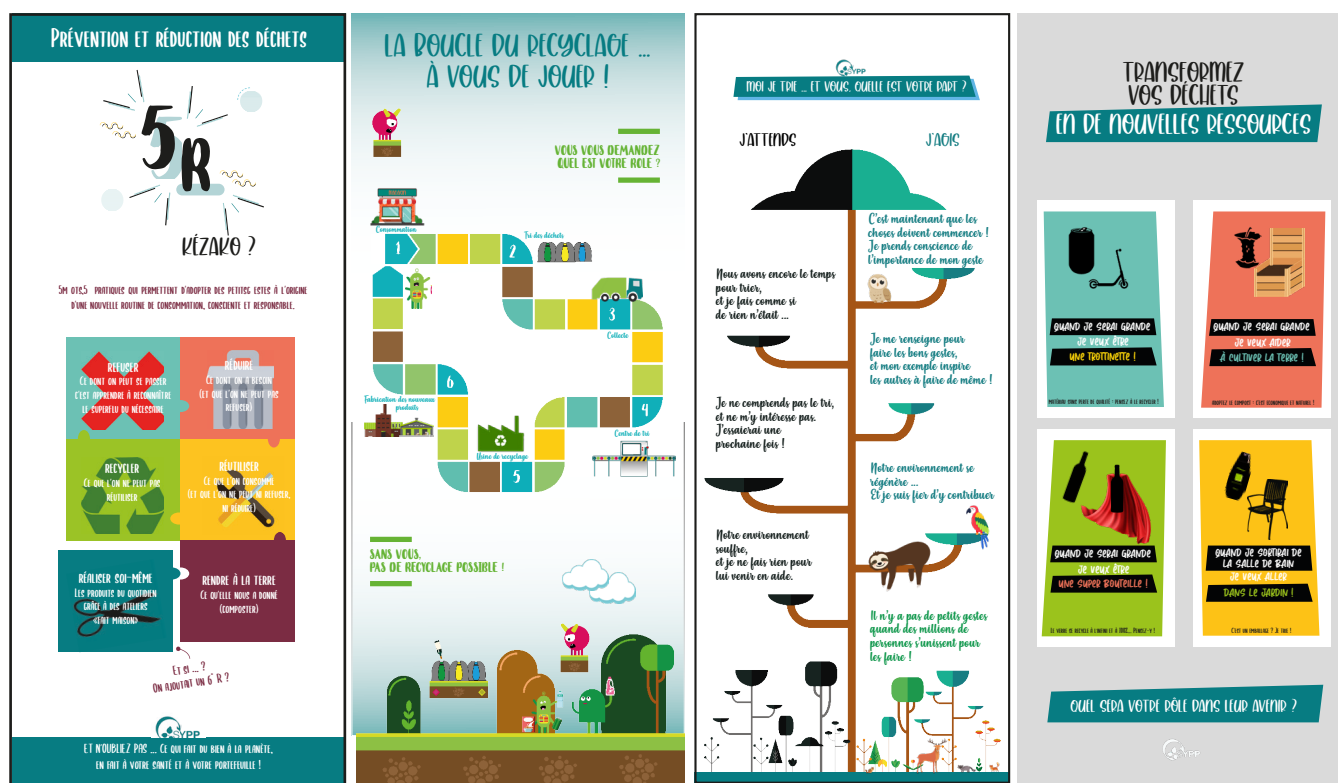
L'année 2020 a marqué le développement de différents outils de communication afin de délivrer un message porteur de sens sur la prévention et la réduction des déchets.

Ont ainsi été constitués un kit de caractérisation prêt à l'emploi, et un kit sur le tri des déchets. Des supports visuels au format roll up ont été réalisés, et sont proposés en prêt aux différents acteurs du territoire.

Un important travail de fond a été réalisé sur l'espace pédagogique et le parcours de visite du futur centre de tri Métropolis, à Portes les Valence qui sera opérationnel à l'automne 2021.

La fin d'année 2020 a été consacrée au développement d'un jeu de société, inédit et 100% original.

Réalisation de roll up



Kit de caractérisation

Ce kit est utilisable sur les ordures ménagères, la collecte sélective et les encombrants. Mis gratuitement à disposition des EPCI, il se compose de :

- 2 tables pliantes dimension 180 x 75
- 1 bâche professionnelle 240g/m² dimension 2x3m
- Lot de 30 caissettes empilables et encastrables de volume fixe (54 L)
- Balance mobile alimentation secteur ou pile précision 10/20g, max. 60 kg
- Outil Excel de calcul caractérisation OM et sélectif



DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost utilisable en agriculture biologique aux particuliers du territoire en collaboration avec nos partenaires. Une seule opération a ainsi été réalisée du fait de la crise sanitaire sur trois (3) déchèteries permettant ainsi la distribution de plus de 240m³.



FIGURE 2 | Distribution de compost

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2006, le Syndicat des Portes de Provence a lancé une opération de promotion du compostage individuel sur l'ensemble de son territoire. Le compostage individuel a pour avantage de sensibiliser au problème du tri des déchets, ainsi que de participer à la réduction des quantités d'ordures ménagères.

De plus, il permet une valorisation des déchets fermentescibles avec la production d'un produit naturel.

Dès lors, en développant le compostage individuel, le Syndicat des Portes de Provence souhaite accompagner l'usager dans son geste de tri et ainsi diminuer les quantités de déchets produits sur son territoire.

En 2015, le Syndicat des Portes de Provence a relancé son opération de promotion du compostage individuel en proposant à l'ensemble des habitants de son territoire des composteurs individuels d'une contenance d'environ 300 Litres, contre une participation financière de seulement 20€ (*prix réel pour le SYPP : 52 €*).

Ainsi, **ont été distribués 924 composteurs individuels de jardin sur l'année 2020**, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année 2019, et de 150% par rapport à 2018. Cette opération sera maintenue et accentuée sur l'année 2021.



FIGURE 3 | Composteur individuel

RÉEMPLOI

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Ne jetez pas ce qui peut être réutilisé ou réparé. En effet, de nombreux objets peuvent encore resservir ! Vous préserverez ainsi l'environnement et offrirez une nouvelle vie à ces objets.

- 1 Réparez plutôt que jeter** : des ateliers existent pour apprendre à bricoler, réparer un objet ou rénover un vieux meuble. Des professionnels peuvent aussi vous aider : voir annuaire des réparateurs (www.sypp.fr/guides-pratiques/)
- 2 Donnez** : aux nombreuses associations caritatives, aux ressourceries ou à un ami ; vous ferez des heureux !
- 3 Vendez** : kermesses, vide-greniers, dépôts-ventes, sites internet, applications sont autant de moyens qui vous permettront de vous débarrasser de vos objets inutiles de façon économique !
- 4 Louez** pour un usage occasionnel !
- 5 Partagez ou empruntez** : en achetant des objets en commun ou en les partageant, vous limitez la sur-consommation ! Idéal pour les objets d'utilisation occasionnelle comme les outils de jardinage, les CD / DVD, les livres ...

RESSOURCERIES

Les ressourceries ont pour mission de collecter les objets réemployables sur les déchèteries ou sur apports directs des usagers, de les contrôler, nettoyer et réparer afin de leur rendre toute leur valeur, de revendre ces produits, et de sensibiliser le grand public à la réduction à la source et à l'éducation à l'environnement.

Il existe sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence sept (7) ressourceries, soit 3 de plus qu'en 2019 :

- Association **Le Tri Porteur**, située à Le Poët-Laval et couvrant le territoire de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux ;
- Association **ECATE**, située à Bourg Saint Andéol et couvrant le territoire de la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche ;
- Association **AXED Ressourcerie**, située à Montélimar et couvrant le territoire de Montélimar

Agglomération ;

- Association **3R-La Triade**, située à Nyons et couvrant le territoire de la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale ;
- Association **ANCORE**, également située à Nyons et couvrant le territoire de la Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale. L'association dispose également d'une entreprise d'insertion à Saint-Paul Trois-Châteaux ;
- Association **Partage Plus**, située à Saint-Paul Trois Châteaux et couvrant le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence ;
- Association **Coup de Pouce**, située à Valréas et couvrant le territoire de la Communauté de communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

VALORISATION MATIÈRE

COLLECTE SPÉCIFIQUE DE CARTONS

Sur le territoire du Syndicat, certains EPCI ont mis en place des collectes spécifiques pour les cartons bruns en point d'apport volontaire. Les cartons ainsi collectés sont directement mis en balle puis valorisés dans les filières de recyclage.

Structures	Tonnes collectées	Ration kg/hab/an	Comparatif n-1
Montélimar Agglomération	832.08	12.39	+ 14.06%
Enclave des Papes Pays de Grignan	185.44	7.90	+ 104.50%
Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	156.30	8.10	+ 7.91%
Dieulefit - Bourdeaux	166.04	17.06	+ 4.41%
TOTAL SYPP	1 339.86	11.20	+ 19.21%

COLLECTE SÉLECTIVE

Organisation du tri des déchets

Le Syndicat des Portes de Provence, compétent en matière de valorisation et traitement des déchets ménagers, s'occupe du tri des matériaux recyclables sur son territoire.

A l'exception des ultimes, l'ensemble des déchets produits contiennent des matières qui peuvent être recyclées ou valorisées, c'est-à-dire réintroduites dans un cycle de production. Les centres de tri

permettent de séparer plus finement les différents types de produits selon leurs compositions chimiques.

Dès lors, les déchets recyclables apportés par les collectivités sont réceptionnés sur un quai de transfert puis sur un centre de tri où ces derniers sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les refus de tri sont quant à eux valorisés énergétiquement.

	Les centres de tri		
	Flux multi-matériaux, Emballages, non fibreux et fibreux	Flux papiers, journaux, magazines	Flux verre
Montélimar Agglomération	Centre de tri PAPREC Nîmes (30)	Centre de regroupement PLANCHER Montélimar (26)	Centre de réception IPAQ VIAL Louis Ets Vergèze (30)
Drôme Sud Provence			
Enclave des Papes Pays de Grignan			
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche			
Ardèche Rhône Coiron			
Dieulefit - Bourdeaux			
Baronnies en Drôme Provençale			

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Tonnages SYPP

Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1
Multimatériaux	4 471.76	+ 29.80%
Emballages	1 571.91	+ 45.66%
Non fibreux	339.84	
Journaux, revues, magazines	959.52	- 5.21%
Fibreux	511.18	
TOTAL hors verre	7 854.21	+ 24.49%
Verre	7 098.38	+ 29.62%
TOTAL	14 952.59	+ 26.87%

Par rapport à l'année 2019, on constate une hausse significative des tonnages de collecte sélective sur le territoire du SYPP qui peut être expliquée à la fois par l'extension des consignes de tri mais aussi par l'intégration de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale qui représente + 10.46% d'utilisateurs.

Parallèlement, il faut constater la baisse de production de matériaux papetier qui s'explique à la fois par la diminution de la presse écrite ainsi que, sur la période dite du premier confinement du COVID, l'arrêt de certaines distributions de presse.

TONNAGES PAR EPCI

Agglomération de Montélimar

Flux multi-matériaux	Verre	Total	Comparaison n-1
2 571.12	1 860.06	4 431.18	+ 5.97% hors verre + 4.10% verre

Drôme Sud Provence

Flux multimatériaux	Flux non fibreux	Flux fibreux	Flux emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
1 057.50	339.84	511.18	0	3.96	1 385.84	3 298.32	+ 1.65% hors verre + 3.75% verre

Enclave des Papes - Pays de Grignan

Flux emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-1
413.41	339.12	907.98	1 660.51	+ 2.32% hors verre + 1.24% verre

Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Flux emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-l
352.48	223.18	669.78	1 245.44	+ 0.5% hors verre + 16.38% verre

Ardèche Rhône Coiron

Flux multimatériaux	Verre	Total	Comparaison n-l
562.32	605.24	1 167.56	NR *

Dieulefit - Bourdeaux

Flux emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-l
371.20	212.86	609.44	1 193.50	+ 30.04% hors verre + 2.90% verre

Baronnies en Drôme Provençale

Flux multimatériaux	Flux emballages	Flux JRM	Verre	Total	Comparaison n-l
280.82	434.82	180.40	1 060.04	1 956.08	NR *

NR *: Non Représentatif

Ratio

Le tonnage à lui seul n'est pas représentatif d'une amélioration ou d'une détérioration du geste de tri des usagers. En effet, il est toujours intéressant de rapporter les tonnages collectés à la population.

	Ratio en kg/hab/an hors verre	Comparatif n-1	Ratio en kg/hab/an verre	Comparatif n-1
Montélimar Agglomération	38.27	+ 5.34%	27.69	+ 3.47%
Drôme Sud Provence	43.98	+ 0.97%	31.87	+ 3.08%
Enclave des Papes Pays de Grignan	32.06	+ 2.87%	38.69	+ 1.81%
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	29.83	+ 0.97%	34.70	+ 16.93%
Ardèche Rhône Coiron	24.32	+ 16.58%	26.17	+ 5.79%
Dieulefit - Bourdeaux	60.01	+ 46.23%	62.92	+ 2.70%
Baronnies en Drôme Provençale	41.16	n.c.	34.12	n.c.
TOTAL SYPP	37.75	+ 4.92%	34.12	+ 9.24%

Le ratio par habitant est en augmentation sur le territoire du Syndicat et sur la totalité des collectivités avec une très forte augmentation sur la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux ayant démarré une année blanche de tarification incitative. Cette augmentation, couplée à

une augmentation de la population, permet d'identifier un geste de tri plus important sur le territoire. On peut également constater une évolution plus importante sur les territoires qui sont passés en extension des consignes de tri à compter du 01 janvier 2020.

Comparatif des ratios (source Citeo 2018)

	Ratio en kg/hab/an Emballages ménagers et JRM	Ratio Drôme	Ratio région AURA	Ratio national
Montélimar Agglomération	38.27	35.88	39.70	38.50
Drôme Sud Provence	43.98			
Enclave des Papes Pays de Grignan	32.06			
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	29.83			
Ardèche Rhône Coiron	24.32			
Dieulefit - Bourdeaux	60.01			
Baronnies en Drôme Provençale	41.16			
TOTAL SYPP	37.75			

	Ratio en kg/hab/an Verre	Ratio Drôme	Ratio région AURA	Ratio national
Montélimar Agglomération	27.69	32.46	32.60	32.00
Drôme Sud Provence	31.87			
Enclave des Papes Pays de Grignan	38.69			
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	34.70			
Ardèche Rhône Coiron	26.17			
Dieulefit - Bourdeaux	62.62			
Baronnies en Drôme Provençale	48.69			
TOTAL SYPP	34.12			

CARACTÉRISATIONS

Une fois par mois, le Syndicat des Portes de Provence réalise des caractérisations par EPCI sur l'ensemble des flux de collecte sélective. Une caractérisation consiste à prélever un échantillon représentatif des déchets collectés lors des dépôts en centre de transfert puis d'analyser son contenu pour calculer les ratios entre les différentes matières. C'est sur ces caractérisations que sont déterminés les refus de tri.

LES REFUS DE TRI

Les refus de tri sont les déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri. Les refus sont donc envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri (textile, cagettes en bois, fer à repasser, DEEE...).

Le bilan des tonnages de refus de tri ci-contre ne concerne que les déchets envoyés sur le centre de tri ou triés au sol. De fait, le verre n'est pas concerné.

	Tonnes triées	Tonnes refusées	%refus de tri 2020	%refus de tri en n-1
Montélimar Agglomération	2 554.23	502.73	19.68%	14.47%
Drôme Sud Provence	1 947.94	291.95	14.99%	14.62%
Enclave des Papes Pays de Grignan	744.86	88.83	11.93%	9.26%
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	565.02	89.15	15.78%	14.52%
Ardèche Rhône Coiron	545.76	92.50	16.95%	8.68%
Dieulefit - Bourdeaux	570.85	116.70	20.44%	9.97%
Baronnies en Drôme Provençale	897.62	161.00	17.94%	-
TOTAL SYPP	7 826.27	1 342.87	17.16%	13.37%

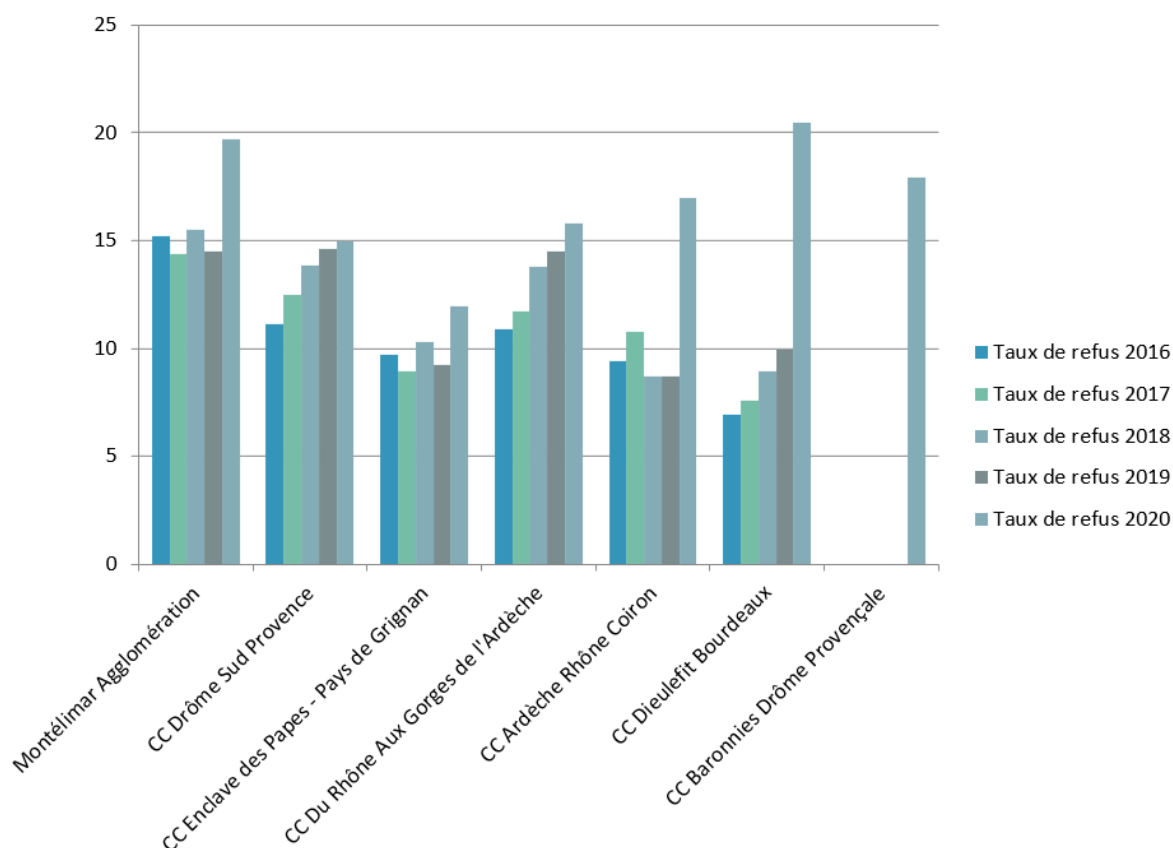


FIGURE 4 | Evolution des refus de tri (en %)

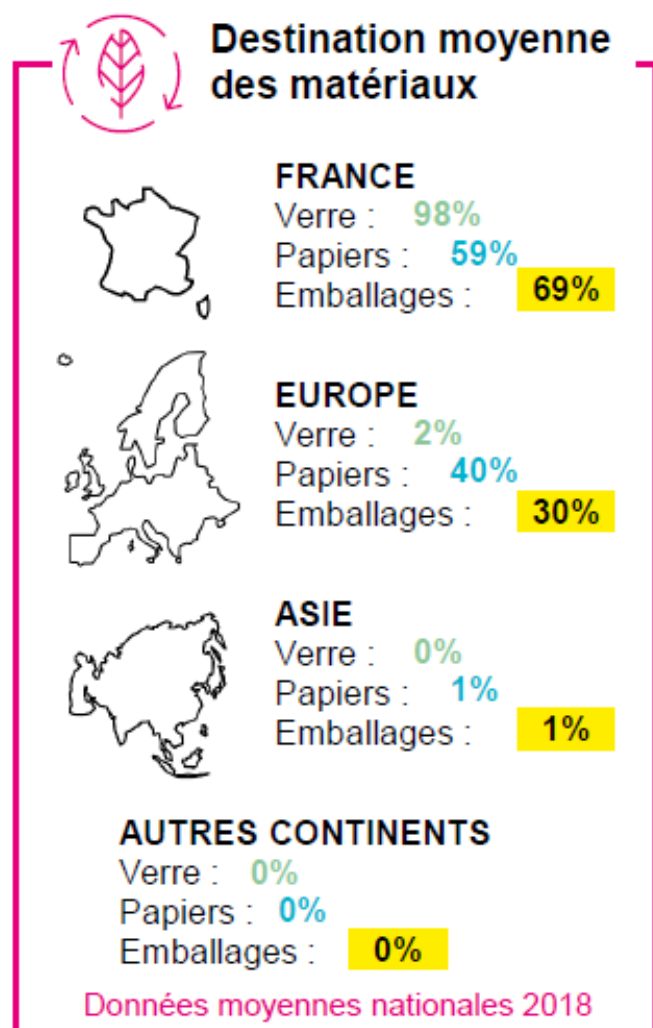
On observe une disparité dans l'évolution des taux de refus de tri entre les différents EPCI mais de manière globale, une forte évolution à la hausse des refus de tri. Un large questionnement a été enclenché cette année pour évaluer la raison de ces refus (effets néfastes de l'extension des consignes de tri, problèmes d'échantillonnage ou de caractérisation, effets liés au confinement ...). Un audit a donc été effectué en interne en lien avec les services de collecte pour identifier les possibles raisons et engager des actions correctives.

sélective est conditionné en balles afin d'être envoyé dans des usines de recyclage où il sera transformé et valorisé en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

LE DEVENIR DES DÉCHETS RECYCLÉS

Une fois trié, chaque matériau issu de la collecte



Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes ...) : l'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballages.

Aluminium (canettes, aérosols ...) : l'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes ...) : les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.



FIGURE 5 | Recyclage des matériaux triés

DÉCHÈTERIES

Liste des déchèteries du territoire

En 2020, le Syndicat des Portes de Provence a eu en charge la gestion des bas de quais de 22 déchèteries sur son territoire.

Montélimar Agglomération

Montélimar nord - Les Léonards
Montélimar sud - Les Présidents
Montboucher sur Jabron
Saulce sur Rhône
La Laupie

Drôme Sud Provence

Saint-Paul-Trois-Châteaux
Suze-la-Rousse
Donzère
Malataverne

Enclave des Papes Pays de Grignan

Valréas
Grignan
Valaurie

Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Bourg Saint Andéol
Viviers

Ardèche Rhône Coiron

Le Teil
Alba la Romaine
Cruas

Dieulefit - Bourdeaux

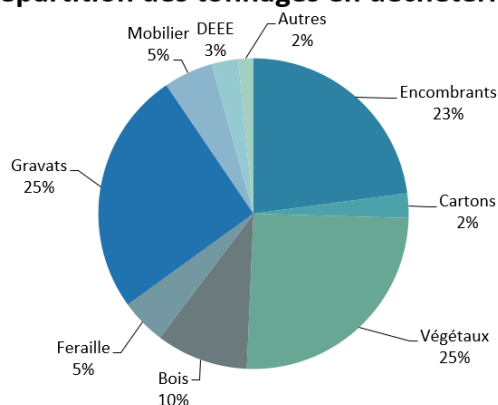
Dieulefit
Bourdeaux

Baronnies en Drôme Provençale

Nyons
Buis les Baronnies
Séderon

Bilan des tonnages 2020 en déchèteries

Type de déchets	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution n-1
Encombrants	11 799	12 376	13 266	13 482	1.63%
Cartons	1 122	1 298	1 366.23	1 500.52	9.83%
Végétaux	12 527	14 080	12 739	14 861	16.66%
Bois	4 786	4 723	5 052	5 664	12.11%
Ferraille	2 190	2 067	2 210.629	2 783.88	25.93%
Gravats	14 684	13 632	12 553.13	14 993.1	19.44%
Eco-mobilier	697	1 817	2 179.65	3 026.51	38.85%
DDS spéciaux	195	270	454.781	529.257	16.38%
DEEE	1 184	1 128	1 325	1 629	22.99%
Placoplâtre	-	62	75.02	61.64	-17.84%
Huiles minérales	84 508 L	86 tonnes	93.053	99.944	7.41%
Huiles végétales	10 623 L	10 tonnes	12.561	16.611	32.24%
Pneus	105	169	153.532	202.261	31.74%
Néons/ampoules	3.3	4.1	5.616	7.112	26.64%
Piles/accumulateurs	8.02	8.98	10.846	10.397	-4.14%
Batteries	5.89	10.19	8.07	5.51	-31.69%
Polystyrène	2 151 m3	4 358 m3	5 309 m3	5 901 m3	11.16%
Amiante	41.25	58	55	0	-100.00%

Répartition des tonnages en déchèteries

En 2020, 58 874 tonnes de déchets ont été collectées sur les 22 déchèteries dont le SYPP assure la gestion des bas de quais, soit une hausse de +14% par rapport à 2019 qui s'explique notamment par l'intégration de 4 nouvelles déchèteries.

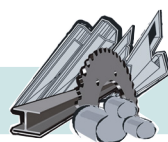
Cependant on observe un réel accroissement de l'ensemble des filières de recyclage matière au profit d'une baisse des encombrants de déchèterie. Une analyse par EPCI et par déchèterie est présentée en annexe 1 du présent rapport annuel.

Ratio

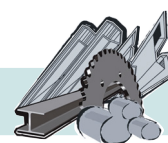
Type de déchets	Tonnages kg/hab/an	Ratio régional
Encombrants	64.80	59
Cartons	7.21	9
Végétaux	71.43	59
Bois	27.22	28
Ferraille	13.38	11
Gravats	72.06	52
Eco-mobilier	14.55	8
DDS spéciaux	2.54	2
DEEE	7.83	7
Placoplâtre	0.30	3
Autres	1.64	0.09
TOTAL	282.96	231

Chiffres SINDRA 2018

Les ratios de collecte des déchets en déchèteries sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence restent nettement supérieurs aux taux de captation régional.

**La ferraille**

La ferraille est refondue en aciérie pour former des lingots qui seront réutilisés dans la fabrication d'objets en fer.

**Les autres métaux**

Les métaux non ferreux sont séparés par type de métal et refondus en lingots. Ils serviront pour la fabrication de nouveaux alliages.

**Les déchets verts**

Les végétaux sont envoyés sur une plateforme de compostage. Ils sont broyés, aérés, mélangés et arrosés pour fabriquer du compost autorisé en agriculture biologique.

**Le bois**

Le bois est broyé en fines particules qui seront utilisées pour la fabrication de panneaux de bois aggloméré.

**Les gravats**

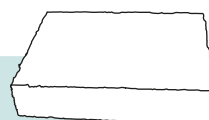
Pour être valorisés au maximum, les gravats inertes sont recyclés en remblais routiers servant à la composition de nos chaussées.

recylum**Les ampoules et les néons**

L'organisme Réylum collecte les ampoules. Celles-ci sont broyées pour séparer leurs différents composants (plastique, métal, verre) et les recycler un à un. Le mercure, toxique, est neutralisé.

**Le carton**

Le carton sert à la fabrication de nouveaux cartons.

**Le polystyrène**

Le polystyrène est broyé et compacté. C'est une matière recyclée à 100%. Il est réutilisé pour de l'emballage, comme polystyrène extrudé pour le bâtiment ou dans l'industrie plastique.



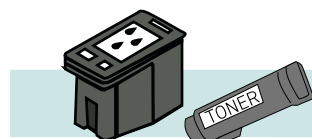
Les piles et accumulateurs

L'organisme Corepile récupère les piles et accumulateurs qui sont triés par nature. Ils sont ensuite broyés pour récupérer l'acier d'un côté et la masse noire de l'autre, composée de zinc et de manganèse (le zinc sera recyclé en tuyaux ou matériaux de voitures et le manganèse servira à la fabrication de fonte).



Les pneumatiques

Les pneus sont triés puis transformés en granulés de caoutchouc utilisés pour les aires de jeux, pistes d'athlétisme...



Les cartouches d'encre et toners

Les cartouches d'encre et toners sont triés puis rechargés en encre.



Les huiles

Les huiles moteur sont soit raffinées pour obtenir une nouvelle huile, soit dépolluées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie. Les huiles végétales serviront à la fabrication de biocarburants ou biocombustibles.

DDS /



Les Déchets Dangereux et Spécifiques

Les DDS sont triés par typologie de déchets et font l'objet d'une valorisation énergétique (utilisés pour produire de l'électricité ou comme combustible). Sinon, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement ou recyclés.

EcoLogic



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont soit rénovés, soit débarrassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.



Les textiles, chaussures, maroquineries

Les vêtements sont recyclés en isolants thermiques ou revalorisés et commercialisés.

écomobilier



Le mobilier

L'éco organisme Eco Mobilier trie par matière les meubles déposés dans la benne : bois, ferraille, mousse, plastique :

- Le **fer** est fondu puis recyclé.
- Les **meubles rembourrés** sont démantelés par matière pour être recyclés ou broyés pour fabriquer du combustible (valorisation énergétique).
- Le **bois** est broyé pour former des panneaux de particules.
- Les **plastiques** sont triés par type de plastiques et transformés en billes réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets.
- Les **matelas** sont démantelés et recyclés en panneaux isolants ou tatamis.

CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX (CTM)

Dans le cadre d'un marché spécifique, le Syndicat des Portes de Provence gère, pour le compte de la Communauté de communes Drôme Sud Provence, les déchets issus des trois (3) centres techniques municipaux suivants :

- CTM de Pierrelatte
- CTM de Donzère
- CTM de Saint-Paul-Trois-Châteaux

En 2020, le SYPP a valorisé et traité sur les CTM les tonnages suivants :

Type de déchets issus des CTM	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution n-1
Encombrants	885.03	802.75	947	730.11	-22.90%
Cartons	56.95	91.22	181	208.04	+14.94%
Bois	59.88	26.78	58.30	87.26	+49.67%
Déchets verts	876.50	1 055.18	965.82	914.03	-5.36%
Ferrailles	13.36	12.20	5.70	17.28	+203.16%
TOTAL	1 891.72	1 988.13	2 157.82	1 956.72	-9.32%

TRAITEMENT

DÉCHETS NON RECYCLABLES ISSUS DES DÉCHÈTERIES

Les déchets non recyclables issus des activités de déchèteries (encombrants) ou des activités de tri (refus de tri) sont traités dans des filières de valorisation énergétique et/ou enfouies.

Sur le territoire du SYPP, **13 482 tonnes d'encombrants issus des déchèteries et 730.11**

tonnes issues des CTM ont été enfouies en 2020, et **1342.87 tonnes de refus de tri** ont été évacuées vers des centres de valorisation pour être transformées en combustible.

ORDURES MÉNAGÈRES

Bilan tonnages 2020

Structures	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019-2020	Ratio 2019 kg/hab	Ratio 2020 kg/hab
Montélimar Agglomération	18 678	18 809	0.70%	279.70	279.97
Drôme Sud Provence	11 109	11 129	0.18%	257.18	255.93
Enclave des Papes Pays de Grignan	6 253	6 228	-0.40%	264.98	265.39
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	5 317	5 345	0.54%	274.98	276.95
Ardèche Rhône Coiron	3 586	5 947	NR	NR	257.17
Dieulefit - Bourdeaux	2 028	1 105	-45.52%	208.75	113.53
Baronnies en Drôme Provençale	368	6 174	NR	NR	283.61
TOTAL SYPP	47 339	54 737	15.63%	269.96	263.08

NR: non représentatif pour évolution du périmètre

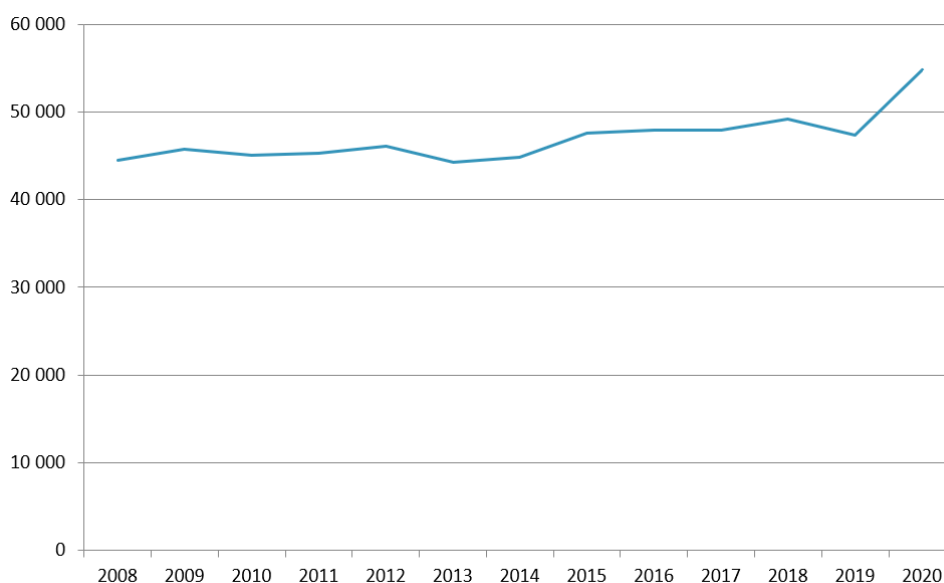


FIGURE 6 | Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles

En 2020, nous pouvons constater une hausse importante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles traitées sur le territoire du SYPP qui s'explique par l'intégration de la partie nord de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron ainsi que de l'intégration de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Il convient de noter que l'ensemble des collectivités membres du SYPP ont connu une année particulière avec des tonnages pris en charge qui sont restés dans la moyenne tendancielle avec une légère hausse ou baisse selon les EPCI.

Il est cependant opportun de noter la baisse d'ordures ménagères observée sur la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux qui s'explique par la mise en place de l'année blanche de Tarification Incitative.

Il convient de pointer que le contexte sanitaire a largement bouleversé la production des déchets sur le territoire (baisse de production générale en période de confinement sur utilisation du service post-confinement, variabilité dans les activités de

tourisme, hébergement et restauration, affluence des résidences secondaires ...). L'analyse des résultats 2020 reste donc à contextualiser par rapport aux autres années d'exercice.

Ratio

L'évolution de la production d'ordures ménagères est représentée par un ratio en kilos par habitant et par an :

- 169 331 habitants, soit 282kg/an/hab en 2015
- 171 190 habitants, soit 280kg/an/hab en 2016
- 172 750 habitants, soit 278kg/an/hab en 2017
- 174 318 habitants, soit 282kg/an/hab en 2018
- 175 358 habitants, soit 270kg/an/hab en 2019
- 208 060 habitants, soit 263kg/an/hab en 2020

Le travail initié par le Syndicat et les collectivités membres doit se poursuivre pour permettre de maintenir et d'accentuer la baisse de la production d'ordures ménagères. Le ratio du Syndicat des Portes de Provence reste supérieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (233kg/an/hab, biodéchets intégrés) et au taux national (254kg/an/hab).

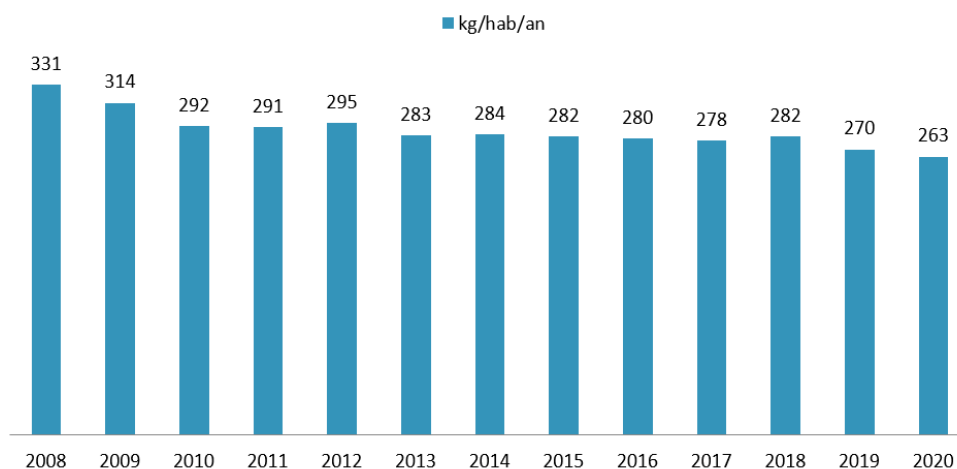


FIGURE 7 | Evolution de la quantité d'ordures ménagères par habitant et par an

L'enfouissement des déchets

Pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries sur son territoire, le Syndicat des Portes de Provence a attribué à la société COVED un marché de traitement. Ces déchets sont transférés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de COVED, située à Roussas (26) où ils sont enfouis. Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle permet de valoriser les biogaz produits par la fermentation des déchets, permettant au Syndicat des Portes de Provence d'être éligible à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à taux réduits, soit 25.00€ HT en 2020.

Le SYPP a renouvelé son marché de traitement des déchets ménagers et assimilés et des encombrants de déchèteries issus de son territoire à la société COVED à compter du 1er janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Les déchets enfouis pour le compte du SYPP se décomposent comme suit :

- 52 691 tonnes d'ordures ménagères
- 683 tonnes d'encombrants
- 730 tonnes d'encombrants issues des Centres Techniques Municipaux

Au total, le tonnage traité pour le compte du Syndicat des Portes de Provence pour l'année 2020 s'élève à 66 220 tonnes, contre 61 607 tonnes en 2019.

Valorisation et élimination par traitement TMB

Au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a quitté le SYTRAD pour la partie nord de son territoire pour adhérer intégralement au SYPP.

Dans le cadre de cette modification, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a récupéré ses engagements contractuels en particulier sur la DSP pour les ordures ménagères. De ce fait, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a l'obligation de faire traiter une partie des OMR sur

le centre d'Etoile sur Rhône appelé Valomysy.

Cette unité de tri Mécano Biologique valorise ainsi les OMR sous forme de compost et en retire la part matière valorisable. Les refus de tri, autrement appelés déchets ultimes sont, quant à eux, orientés vers un centre d'enfouissement.

Les déchets pris en charge pour le compte du SYPP sur l'unité Valomysy se décomposent comme suit :

- 2 046 tonnes d'ordures ménagères

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation du Syndicat des Portes de Provence voit croître la part des déchets valorisables sur cette année 2020. Cela peut s'expliquer notamment par le dynamisme du geste de tri (tri sélectif et tri en déchèterie) ainsi que par une diminution significative de la production individuelle des ordures ménagères et des encombrants.

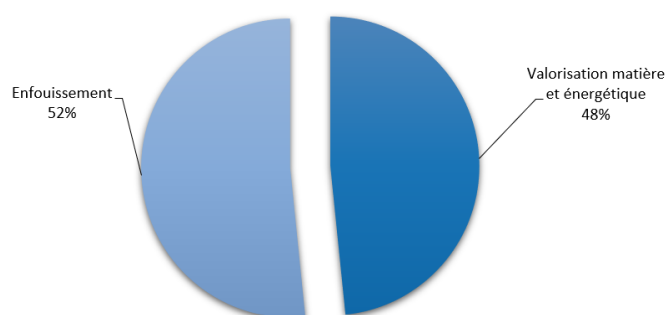


FIGURE 8 | Taux de valorisation

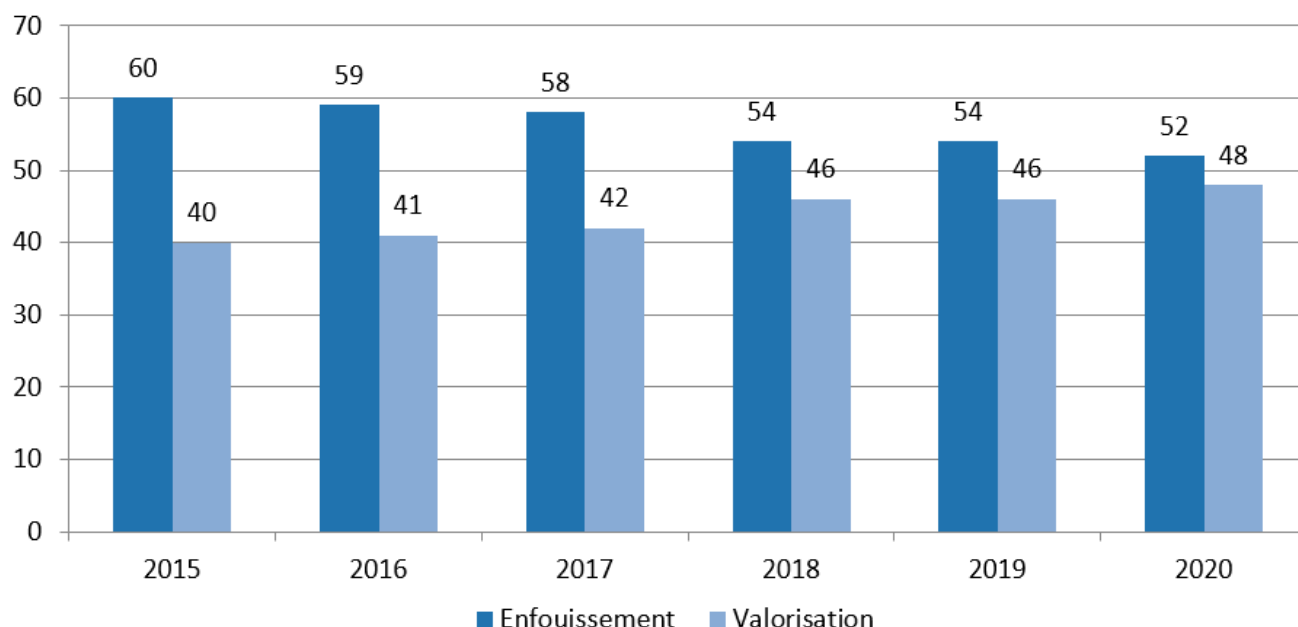


FIGURE 9 | Evolution du taux de valorisation des déchets (en %)

Partie 4 :

Les indicateurs financiers



LES RÉSULTATS FINANCIERS 2020

Le compte administratif 2020 a fait ressortir un résultat excédentaire de clôture de 825 223.15€, se répartissant ainsi :

- Excédent de la section de fonctionnement :
605 217.07€
- Excédent de la section d'investissement :
220 006.08€

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats clôture 2019	0.00€	490 835.11€	0.00€	185 916.96€	0.00€	676 752.07€
Affectation des résultats		390 835.11€		185 916.96€		576 752.07€
Opération de l'exercice 2020	15 329 093.44€	15 543 475.40€	130 321.97€	164 411.09€	15 459 415.41€	15 707 886.49€
TOTAUX	15 329 093.44€	15 934 310.51€		350 328.05€	15 459 415.41€	16 284 638.56€
Résultats clôture 2020		605 217.07€		220 006.08€		825 223.15€
Résultats clôture 2020 sans report		214 381.96€		34 089.12€		248 471.08€

FIGURE 10 | Détail du CA 2020

Le compte administratif, établi par le Trésorier Principal de Montélimar, est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget :

- Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget des réalisations effectives des dépenses et recettes ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;

- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

ÉVOLUTION DU BUDGET GLOBAL

En 2020, les dépenses de fonctionnement du Syndicat des Portes de Provence se sont élevées à 15 329 093.44€, soit une hausse de 3 134 641.24€ par rapport à celle de 2019, due essentiellement à l'extension du périmètre du Syndicat :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget global	9 269 908€	9 291 251€	9 615 406€	12 089 524€	12 295 306€	15 459 415€
Coût complet (dépenses fonctionnement)	NC	NC	NC	12 049 245€	12 194 452€	15 329 093€
Coût technique (complet - recettes industrielles)	NC	NC	NC	11 161 491€	11 283 953€	14 622 482€
Coût partagé (technique - soutien éco-organismes)	NC	NC	NC	9 881 374€	10 018 853€	12 582 180€
Coût aidé (partagé - subventions)	NC	NC	NC	9 878 374€	9 981 089€	12 582 180€
Coût moyen (aidé - recettes diverses)	8 810 279€	8 865 687€	9 068 555€	9 866 693€	9 901 365€	12 531 544€
Population	169 331€	171 190€	172 750€	174 318€	175 358€	208 060€
Coût par habitant	52.03€	51.78€	52.49€	56.60€	56.46€	60.23€
Tonnages traités	98 564 T	101 080 T	105 409 T	113 302 T	113 969 T	134 006 T
Coût à la tonne	89.38€	87.71€	86.03€	87.08€	86.88€	93.51€

Le coût à l'habitant ainsi que le coût à la tonne traitée augmentent en cette année 2020 pour les raisons suivantes :

- Intégration de deux nouveaux EPCI présentant des coûts plus importants (transport et reprise de contrats) ;
- Augmentation du nombre de sites en gestion (4 déchèteries et 2 quais de transfert) ;
- Forte chute des prix de reprise des matières recyclées en période de COVID-19 ;
- Augmentation des coûts de traitement des déchets non recyclables.

DÉTAILS DU BUDGET PAR PRESTATION

Fonctionnement

Dépenses (€ TTC)	
Frais de fonctionnement	511 794.95
Composteurs, signalétique	60 950.10
Communication	10 526.21
Péréquation des coûts de transport	120 532.06
Traitement des OM et Encombrants	7 287 457.81
Quai de transfert	15 243.36
Bas de quai des déchèteries	3 531 824.44
Transport et traitement du tri	1 820 368.27
Réversion des recettes Eco-organisme	1 970 396.24

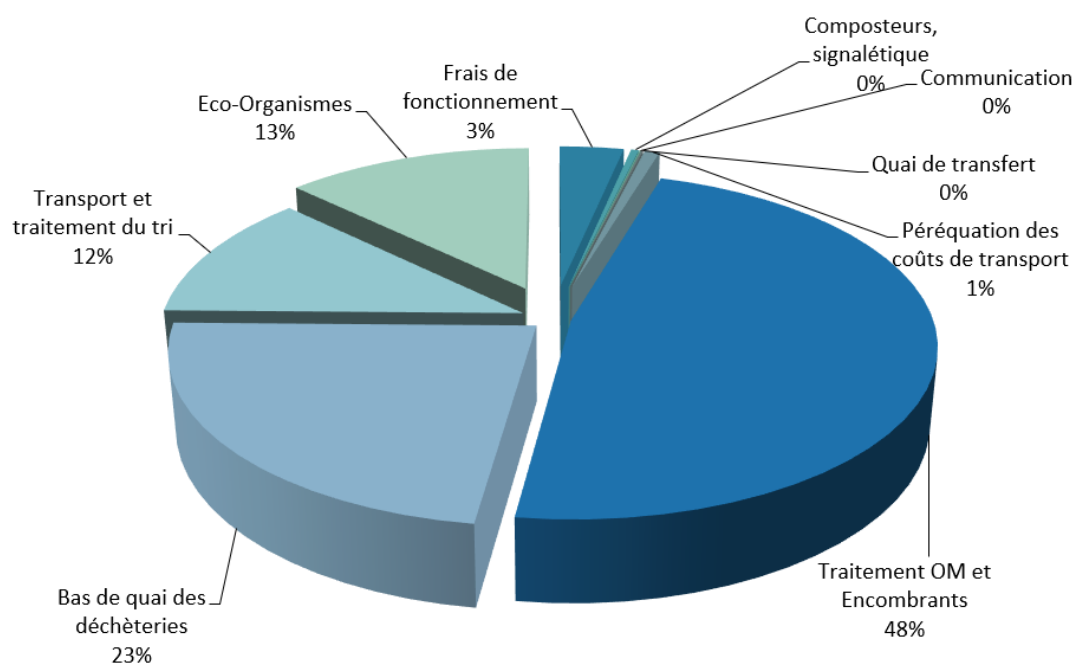


FIGURE 11 | Répartition des dépenses

Recettes (€ TTC)	
Participation à l'habitant	707 404.00
Vente composteur	16 620.00
Communication	37 905.96
Subvention	0.00
Redevance de contrôle DSP	24 410.96
Péréquation des coûts	78 065.67
Autres recettes diverses	41 604.59
Recettes EPCI, rachat matières et Eco-organismes	14 637 464.22

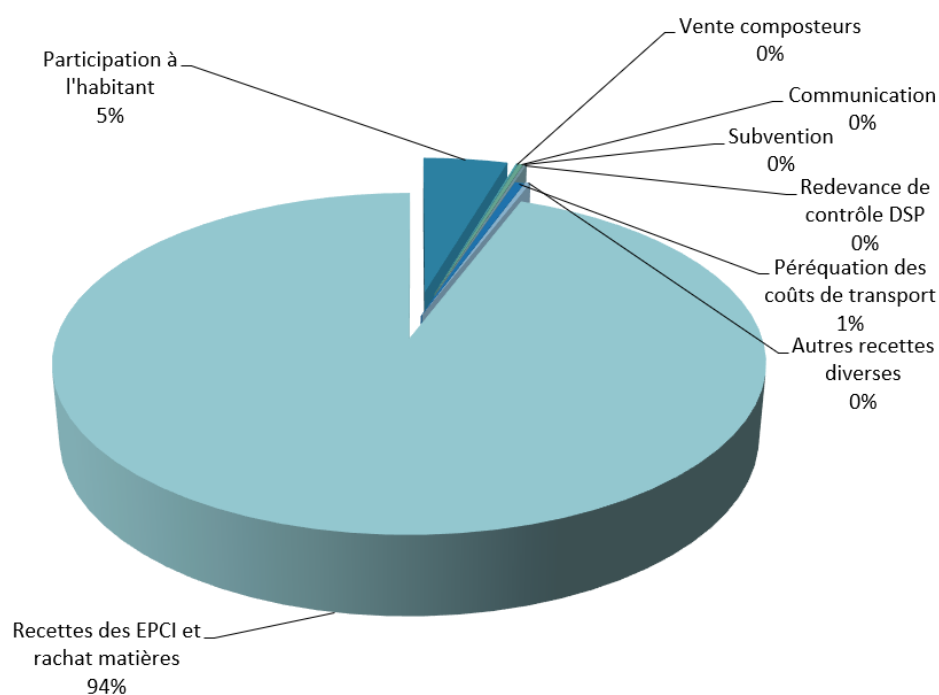


FIGURE 12 | Répartition des recettes

Investissement

Dépenses (€ TTC)	
Etudes	25 440.00
AMO - Centre de valorisation	76 484.40
Matériel informatique - mobilier	13 542.44
Remboursement dette en capital	14 855.13

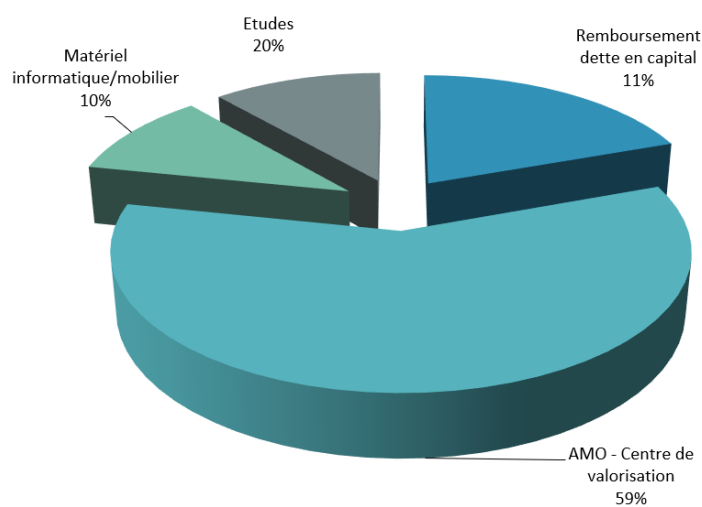


FIGURE 13 | Répartition des dépenses

Recettes (€ TTC)	
Subventions	51 207.40
FCTVA	974.54
Amortissements	12 229.15
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000.00

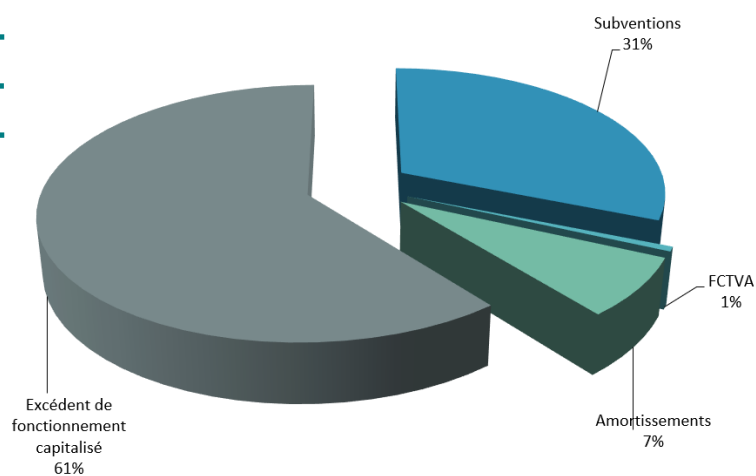


FIGURE 14 | Répartition des recettes

L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT À L'ENFOUISSEMENT

Période	Traitement/ tonne en €	TGAP/ tonne en €	Total HT	TVA	Total TTC
2005	52.25€	7.50€	59.75€	5.5%	63.04€
2006	52.50€	7.50€	60.00€	5.5%	63.30€
2007 S1	53.66€	7.50€	61.16€	5.5%	64.52€
2007 S2	53.66€	8.10€	61.76€	5.5%	65.16€
2008	55.23€	8.21€	63.44€	5.5%	66.93€
2009	56.28€	13.00€	69.28€	5.5%	73.09€
2010	57.50€	11.00€	68.50€	5.5%	72.27€
2011	59.17€	11.00€	70.17€	5.5%	74.03€
2012	61.24€	15.00€	76.64€	7%	82.00€
2013	62.68€	15.00€	77.68€	7%	83.12€
2014	63.08€	20.00€	83.08€	10%	91.39€
2015	63.42€	20.00€	83.42€	10%	91.76€
2016	63.50€	20.08€	83.58€	10%	91.94€
2017	63.22€	23.00€	86.22€	10%	94.84€
2018	64.24€	24.00€	88.24€	10%	97.06€
2019	65.56€	24.00€	89.56€	10%	98.52€
2020	66.75€	25.00€	91.75€	10%	100.93€

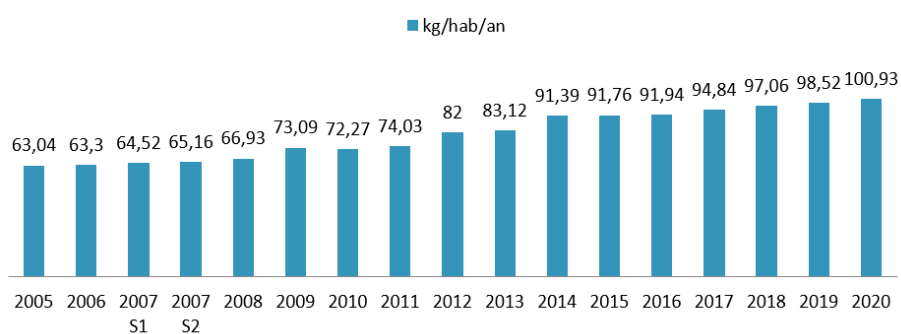


FIGURE 15 | Evolution du coût de traitement par enfouissement

Annexe I :

Analyse de la production de déchets par déchèteries et par EPCI

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Déchèteries - Tonnages

	Montélimar sud	Montélimar nord	Montboucher sur Jabron	Saulce sur Rhône	La Laupie	TOTAL
Encombrants	1 688.54	891.26	776.84	323.88	425.36	4 105.88
Cartons	114.67	105.16	31.12	16	41.41	308.36
Déchets verts	1 481.77	1 036.66	1 007.94	410.47	634.38	4 571.22
Bois	419.06	398.1	418.96	131.14	228.24	1 595.5
Ferrailles	213.6	151.8	126.6	39.96	114.6	646.56
Gravats	1 061.52	1 214.3	914.28	353.6	624.04	4 167.74
Eco-mobilier	404.76	301.64		81.48	110.38	898.26
DDS (dont ecoDDS)	47.026	43.759	30.796	11.148	29.898	162.627
DEEE	127.814	80.612	54.393	16.506	53.1	332.425
Pneus	28.64		6.847	7.867	9.399	52.753
Néons/ampoules	0.41	1.238	0.996	0.1	0.227	2.971
Piles/accumulateurs	0.984	0.303	0.538	0.278	0.458	2.561
Batteries	0	0	0	0	0	0
Polystyrène (m3)	649.5	487.5	223.5	75	390	1 825.5
Huiles minérales	10.08	6.3	4.05	1.35	3.69	25.47
Huiles végétales	0.871	0.39	0.173	0.149	0.916	2.499
Placoplatre		56.26				56.26
TOTAL (hors polystyrène)	5 599.745	4 287.782	3 373.533	1 393.928	2 276.098	16 931.09
Evolution 2019-2020	-7.96%	-2.33%	-7.84%	13.93%	-5.94%	-4.76%

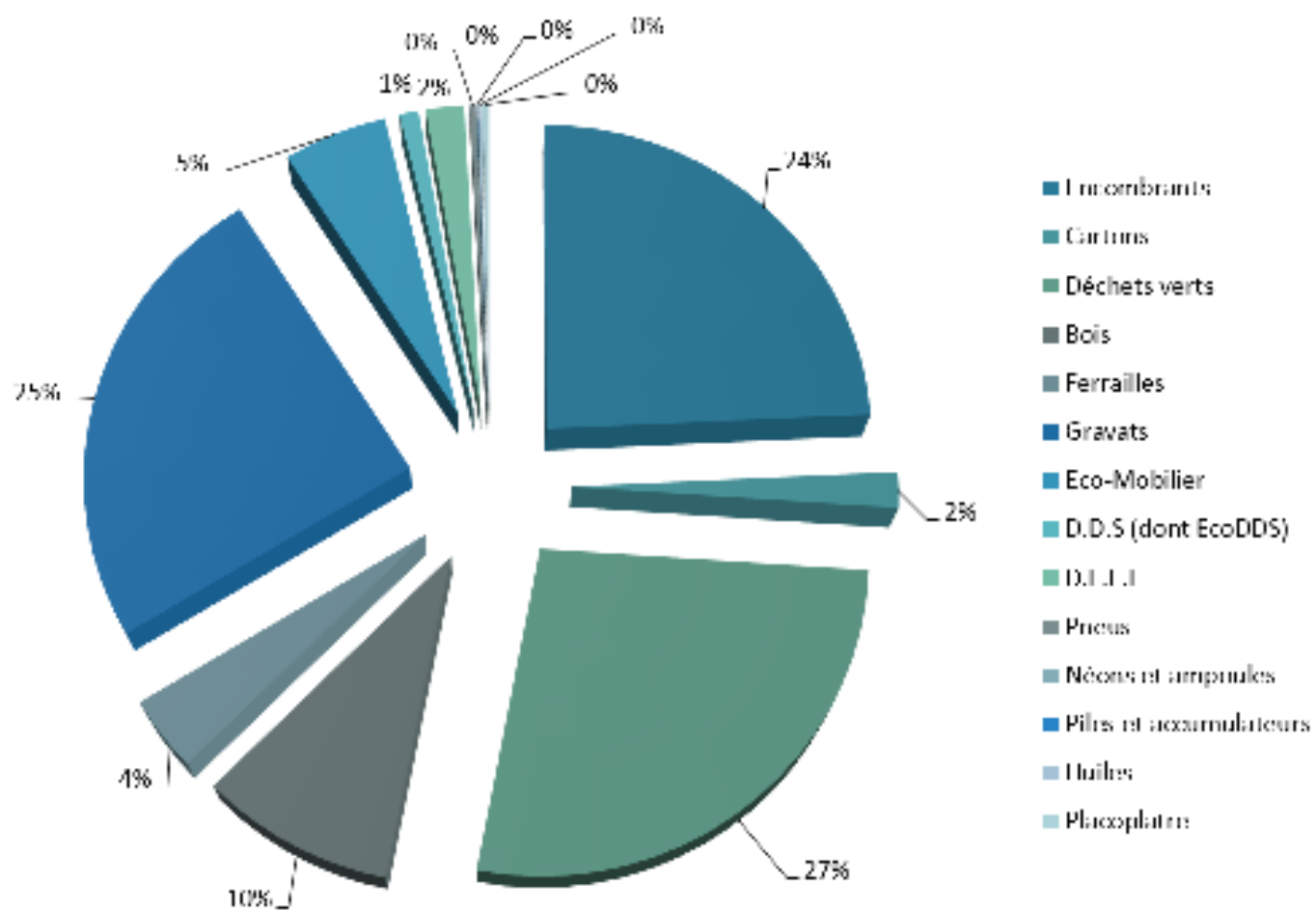


FIGURE 16 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Montélimar Agglomération

DRÔME SUD PROVENCE

Déchèteries - Tonnages

	St-Paul-trois-Châteaux	Suze la Rousse	Donzère	Malataverne	TOTAL
Encombrants	1 517.49	575.02	458.32	126.52	2 677.35
Cartons	164.68	103.02	30.24	29.84	327.78
Déchets verts	2 177.32	872.42	460.4		3 510.14
Bois	450.218	300.86	261.38	53.62	1 066.078
Ferrailles	314.22	166.62	67.68	33.4	581.92
Gravats	1 593.72	99.84	751.56	224.96	2 670.08
Eco-mobilier	567	159.96		38.84	765.8
DDS (dont ecoDDS)	36.668	26.825	17.555	7.467	88.515
DEEE	211.428	101.679	33.445	24.753	371.305
Pneus	28.56	23.571			52.131
Néons/ampoules	0.723	0.339	0	0	1.062
Piles/accumulateurs	1.359	0.915	0	0.476	2.75
Batteries	0	0	0	0.881	0.881
Polystyrène (m3)	850.5	421.5	165	147	1 584
Huiles minérales	10.444	6.808	2.878	1.35	21.48
Huiles végétales	1.913	1.285	0.545	0.316	4.059
TOTAL (hors polystyrène)	7 075.743	2 439.162	2 084.003	542.423	12 141.33
Evolution 2019-2020	4.23%	-23.04%	-4.18%	5.54%	-4.00%

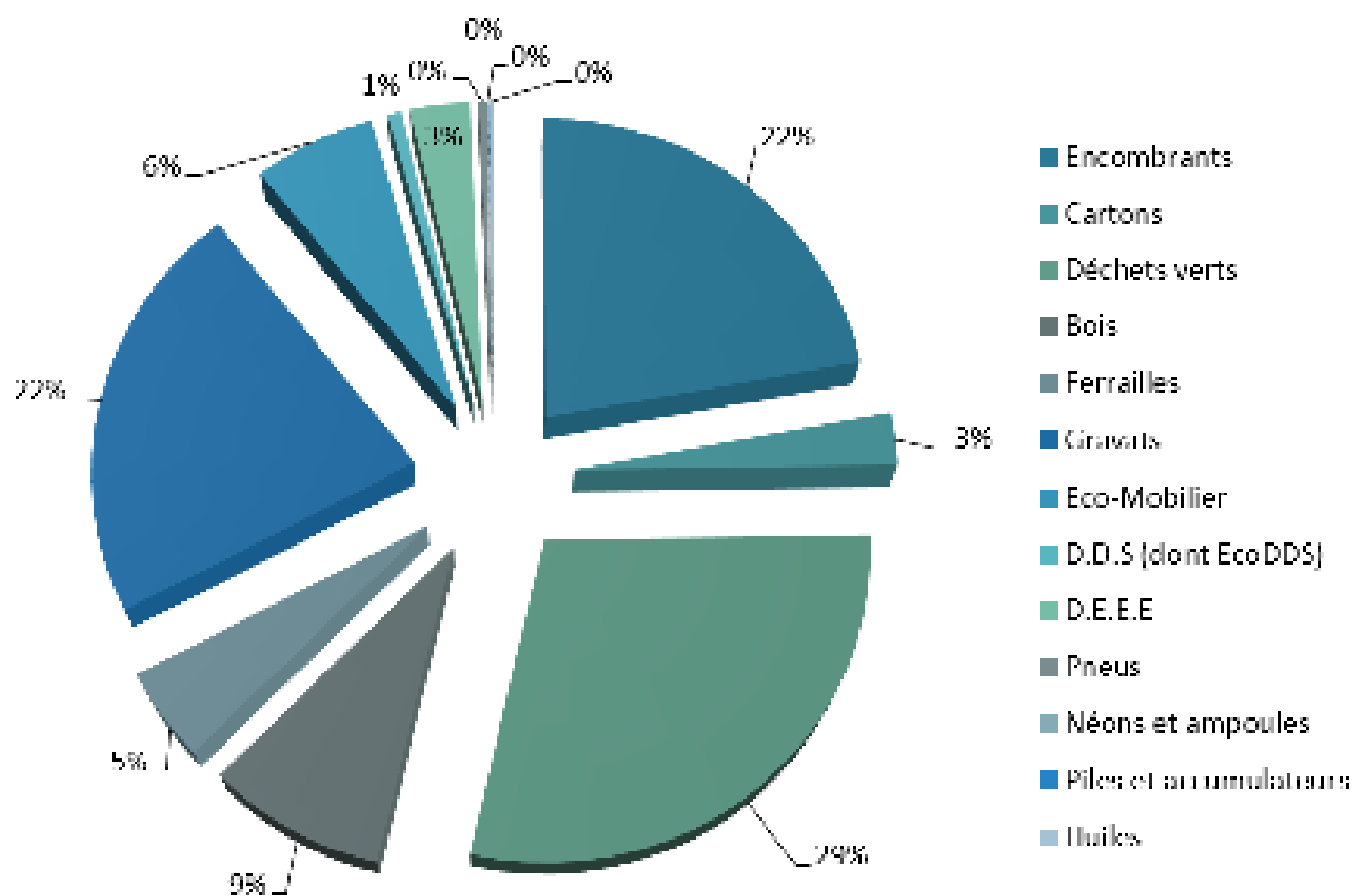


FIGURE 17 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Drôme Sud Provence

ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

Déchèteries - Tonnages

	Valréas	Grignan	Valaurie	TOTAL
Encombrants	1 001.56	261.68	236.88	1 500.12
Cartons	147	34.48	48.36	229.84
Déchets verts	1 228.5	380.44	277.32	1 886.26
Bois	423.03	124.6	114.9	662.53
Ferrailles	208.78	79.1	62.42	350.3
Gravats	1 265.84	423.47	309.62	1 998.93
Eco-mobilier	271.92	92.22	86.22	450.36
DDS (dont ecoDDS)	49.619	17.951	14.44	82.01
DEEE	169.218	54.197	37.812	261.227
Pneus	8.478		14.86	23.338
Néons/ampoules	0.347	0.212	0.213	0.772
Piles/accumulateurs	0.588	0.265	0.238	1.091
Batteries	0	0	0	0
Polystyrène (m3)	874.5	354	246	1 474.5
Huiles minérales	6.654	1.53	3.06	11.244
Huiles végétales	2.095	0.903	1.239	4.237
TOTAL (hors polystyrène)	4 783.629	1 471.048	1 207.582	7 462.259
Evolution 2019-2020	-4.35%	-25.91%	-5.42%	-9.70%

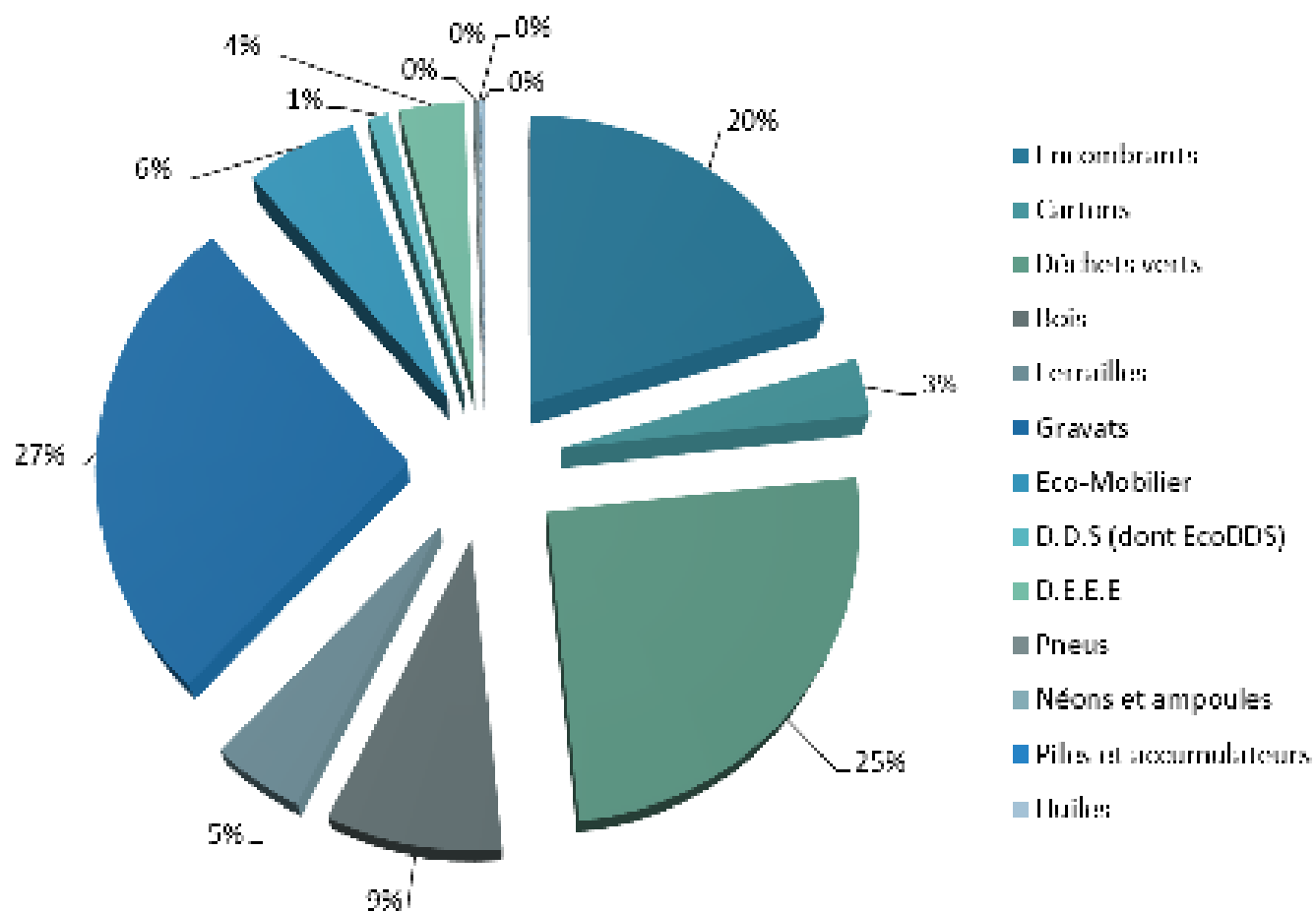


FIGURE 18 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Enclave des Papes Pays de Grignan

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

Déchèteries - Tonnages

	Bourg Saint Andéol	Viviers	TOTAL
Encombrants	1 225.26	299.08	1 524.34
Cartons	83.92	34.56	118.48
Déchets verts	900.86	211.2	1 112.06
Bois	335.2	184.72	519.92
Ferrailles	229.92	71.34	301.26
Gravats	759.32	516.44	1 275.76
Eco-mobilier	234.24		234.24
DDS (dont ecoDDS)	63.359		63.359
DEEE	167.976		167.976
Pneus	31.84		31.84
Néons/ampoules	0.541		0.541
Piles/accumulateurs	1.538		1.538
Batteries	3.075		3.075
Polystyrène (m3)	133.5	96	229.5
Huiles minérales	10.53	2.88	13.41
Huiles végétales	1.101		1.101
Placoplatre	5.38		5.38
TOTAL (hors polystyrène)	4 054.06	1 320.22	5 374.28
Evolution 2019-2020	-11.99%	-2.81%	-9.90%

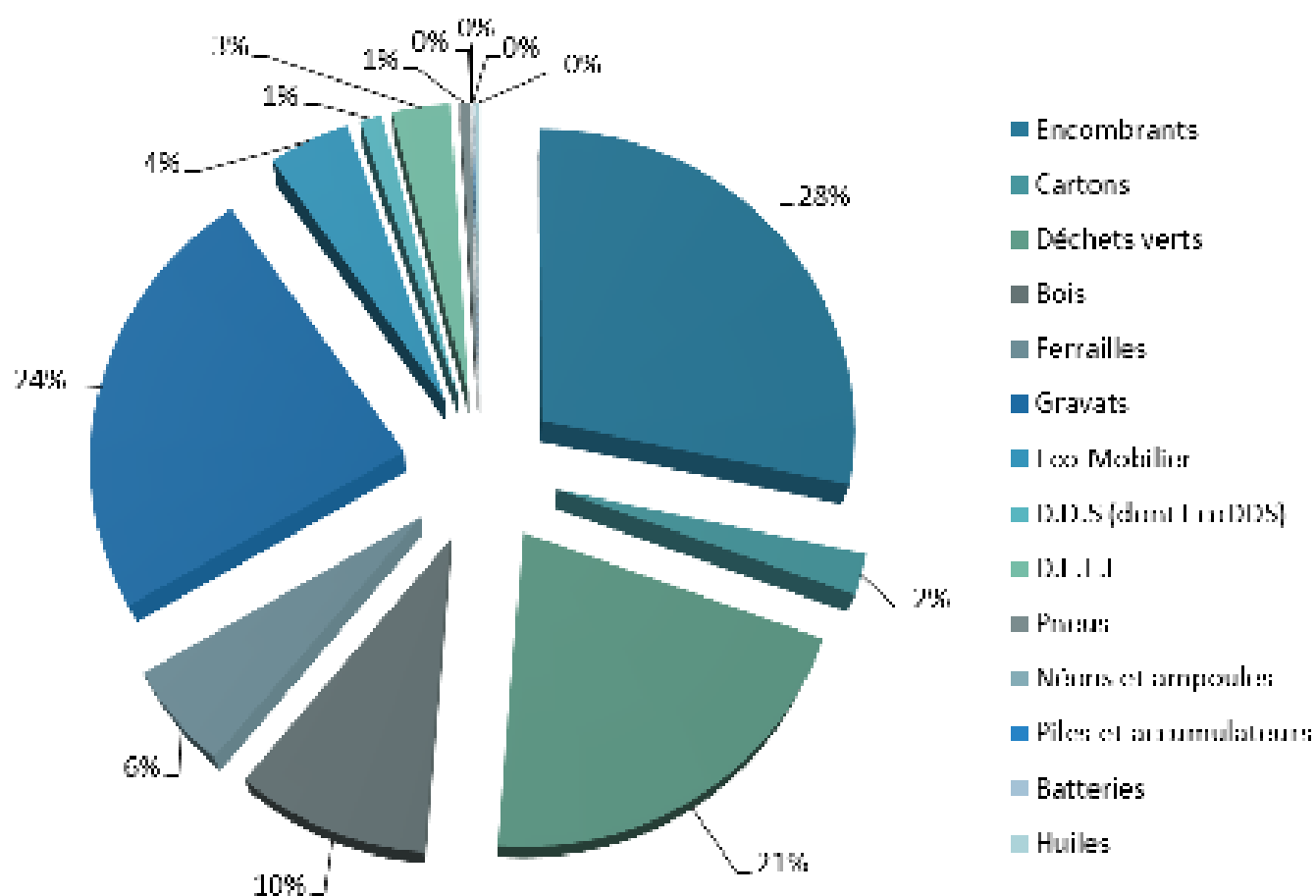


FIGURE 19 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

ARDÈCHE RHÔNE COIRON

Déchèteries - Tonnages

	Le Teil	Alba la Romaine	Cruas	TOTAL
Encombrants	751.34	140.4	683.74	1 575.48
Cartons	92.82	23.4	43.7	159.92
Déchets verts	474.54	96.52	1 800.28	2 371.34
Bois	336.05	72.98	307.78	716.81
Ferrailles	99.46	42.16	128.08	269.7
Gravats	1 119.94	129.46	573.59	1 822.99
Eco-mobilier	172.61	50.64		223.25
DDS (dont ecoDDS)	13.917	9.468	19.054	42.439
DEEE	84.876	27.287	44.814	156.977
Pneus			12.35	12.35
Néons/ampoules	0.299		0.391	0.69
Piles/accumulateurs	0.555	0.398	0.563	1.516
Batteries	0	0	0	0
Polystyrène (m3)	349.5	195	187.5	732
Huiles minérales	4.05	1.8		5.85
Huiles végétales	0.392	0.445	0.218	1.055
TOTAL (hors polystyrène)	3 150.849	594.958	3 614.56	7 360.367
Evolution 2019-2020	2.79%	0.73%	-	101.32%

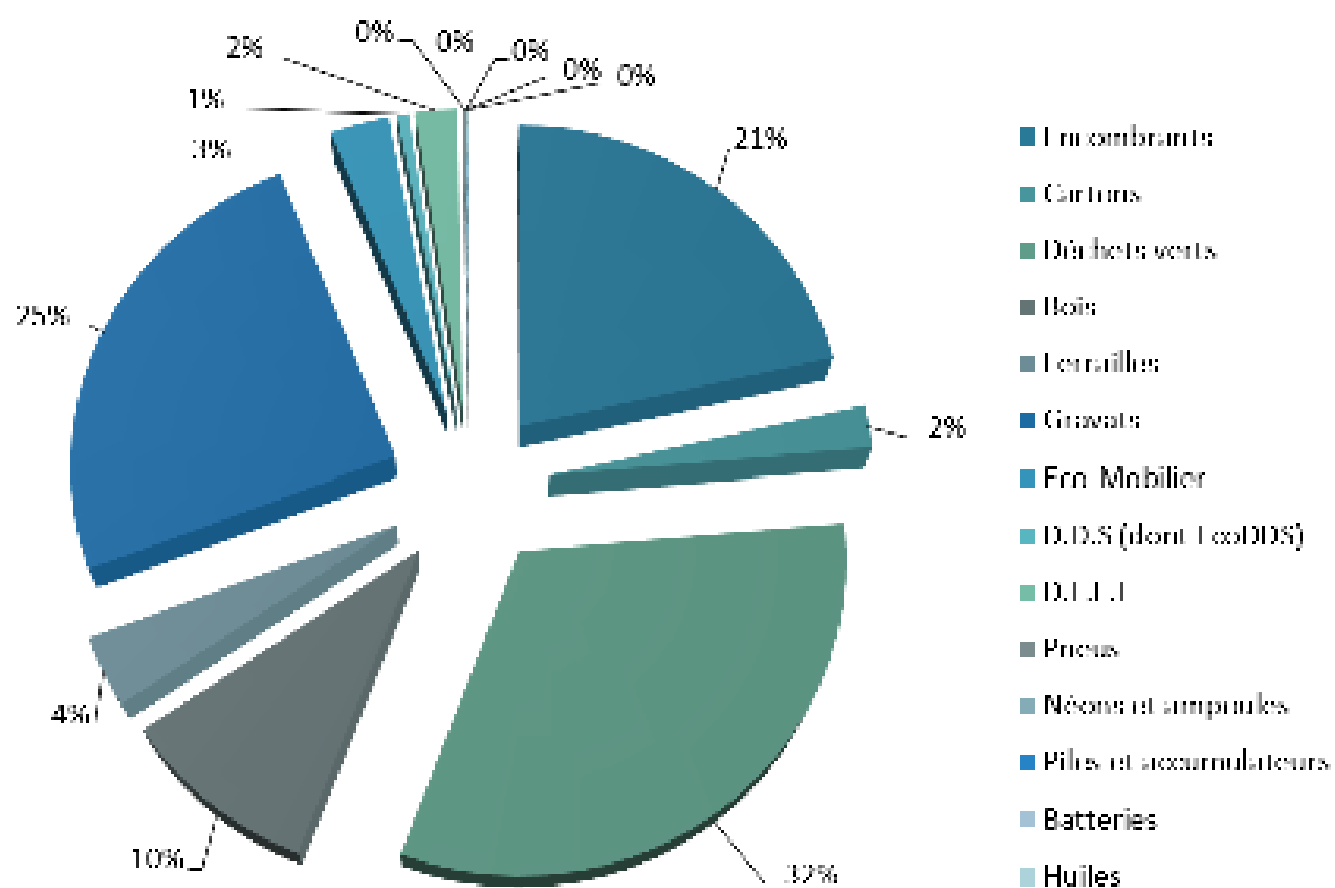


FIGURE 20 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Ardèche Rhône Coiron

DIEULEFIT - BOURDEAUX

Déchèteries - Tonnages

	Dieulefit	Bourdeaux	TOTAL
Encombrants	619.98	119.16	739.14
Cartons	73.42	20.5	93.92
Déchets verts	496.6	64.6	561.2
Bois	368.22	81.12	449.34
Ferrailles	180.86	46.82	227.68
Gravats	716.32	100.76	817.08
Eco-mobilier	142.66		142.66
DDS (dont ecoDDS)	33.968	10.215	44.183
DEEE	84.612	18.06	102.672
Pneus	11.52	11.46	22.98
Néons/ampoules	0.275	0.14	0.415
Piles/accumulateurs	0.446	0	0.446
Batteries	1.557	0	1.557
Polystyrène (m3)	420	75	495
Huiles minérales	3.33	1.71	5.04
Huiles végétales	0.997	0.302	1.299
TOTAL (hors polystyrène)	2 734.765	474.847	3 209.612
Evolution 2019-2020	-20.64%	-4.99%	-18.66%

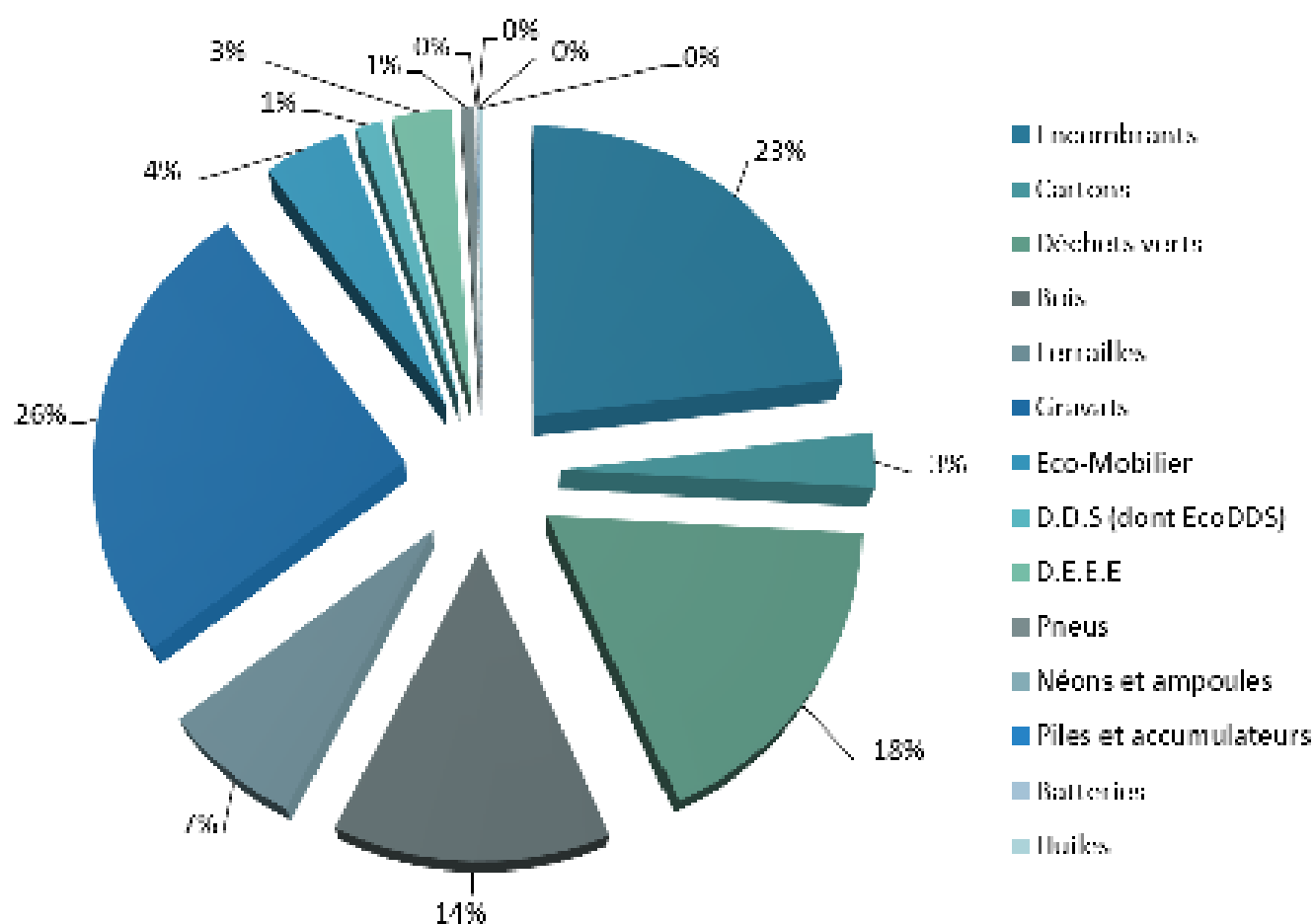


FIGURE 21 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Dieulefit Bourdeaux

BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Déchèteries - Tonnages

	Nyons	Buis les Baronnie	Séderon	TOTAL
Encombrants	787.04	433.88	138.96	1 359.88
Cartons	171.94	75.46	14.82	262.22
Déchets verts	884.13	485.33	40.8	1 410.26
Bois	393.18	212.04	48.5	653.72
Ferrailles	257.8	99.06	49.6	406.46
Gravats	808.24	360.54	67.22	1 236
Eco-mobilier	293.14	18.8		311.94
DDS (dont ecoDDS)	30.507	11.848	3.769	46.124
DEEE	152.718	63.114	20.167	236.449
Pneus	6.869			6.869
Néons/ampoules	0.48	0.181	0	0.661
Piles/accumulateurs	0	0.495	0	0.495
Batteries	0	0	0	0
Polystyrène (m3)	0	0	0	0
Huiles minérales	8.09	4.5	0.6	13.19
Huiles végétales	1.728	0	0	1.728
TOTAL (hors polystyrène)	3 795.862	1 765.248	384.886	5 945.996

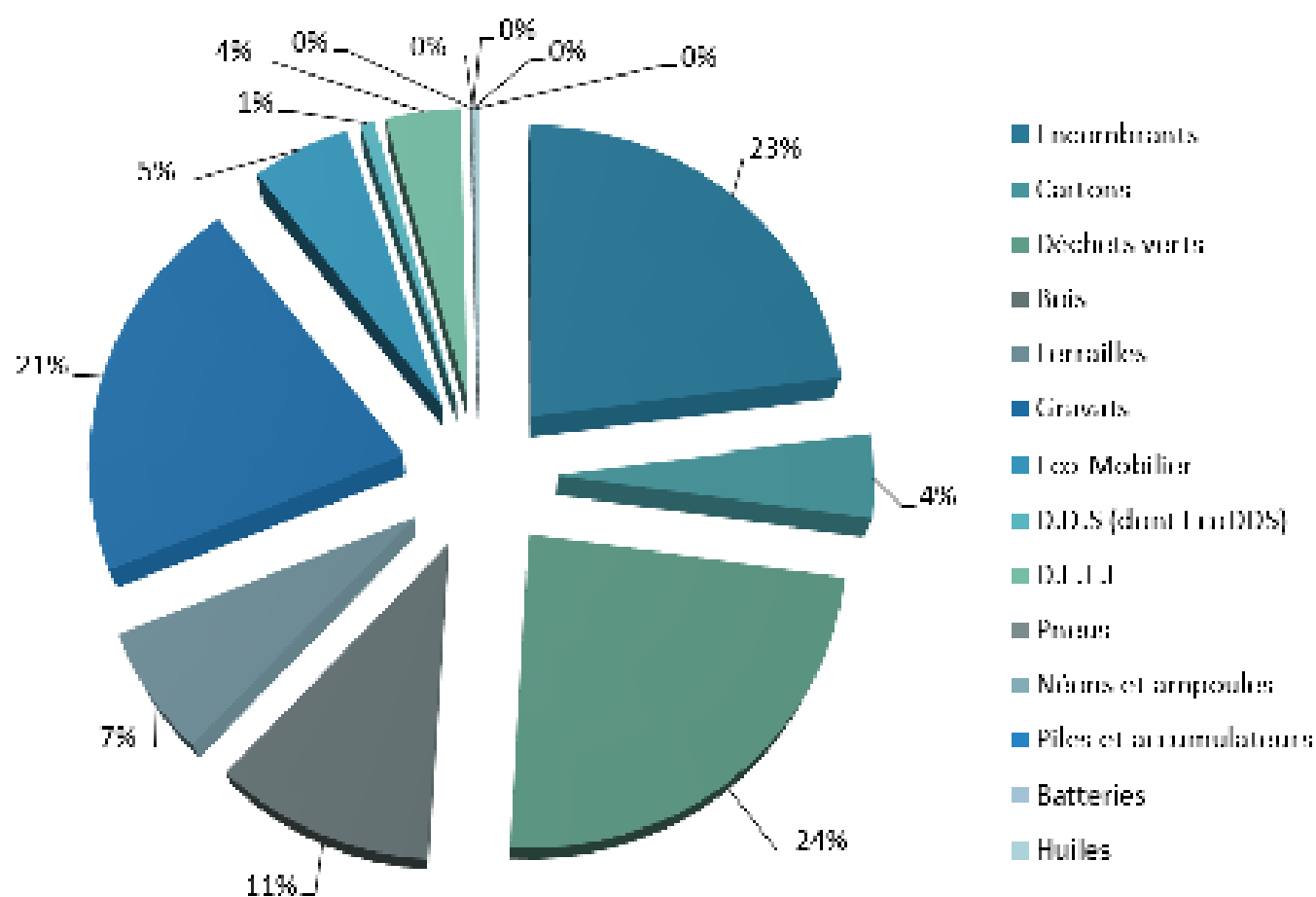


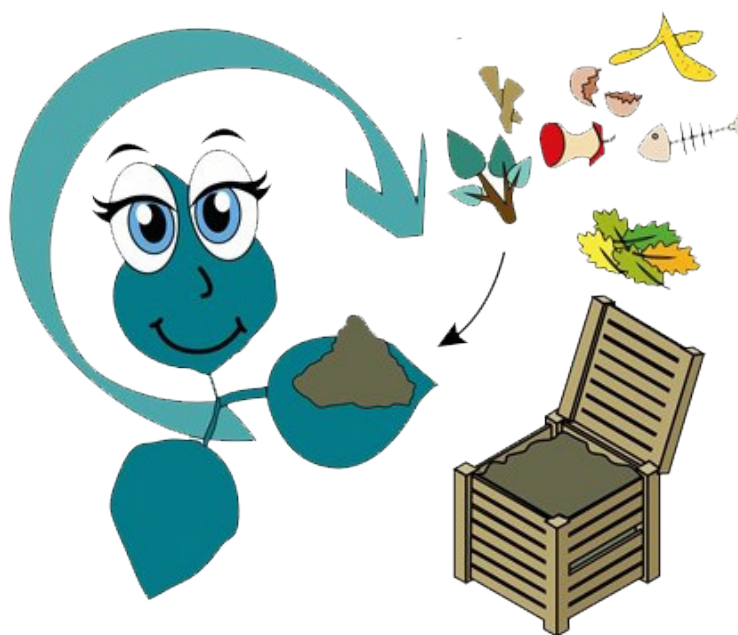
FIGURE 22 | Répartition des tonnages en déchèteries
- Baronnies en Drôme Provençale

RATIO DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIES PAR EPCI

En kg/hab/an

Type de déchets	Agglo	CC DSP	CC EPPG	CC DRAGA	CC ARC	CC DB	CC BDP	SYPP	Région
DIB	61	62	64	79	68	76	62	65	59
Cartons	5	8	10	6	7	10	12	7	9
Végétaux	68	81	80	58	103	58	65	74	59
Bois	24	25	28	27	31	46	30	27	28
Ferraille	10	13	15	16	12	23	19	13	11
Gravats	62	61	85	66	79	84	57	67	52
Eco-mobilier	13	18	19	12	10	15	14	15	8
DDS	2	2	3	3	2	5	2	3	2
DEEE	5	9	11	9	7	11	11	8	7
Autres	2	2	2	3	1	3	1	2	?
TOTAL (tous déchets confondus)	252	279	318	278	318	330	273	281	231

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



Rapport d'activité **SYPP** 2020

Rédaction : Antoine FUMAT

Crédit photos : SYPP

Rapport disponible sur le site internet :
www.sypp.fr

Mention sur nos réseaux sociaux :



2020

WWW.SYPP.FR

